

8

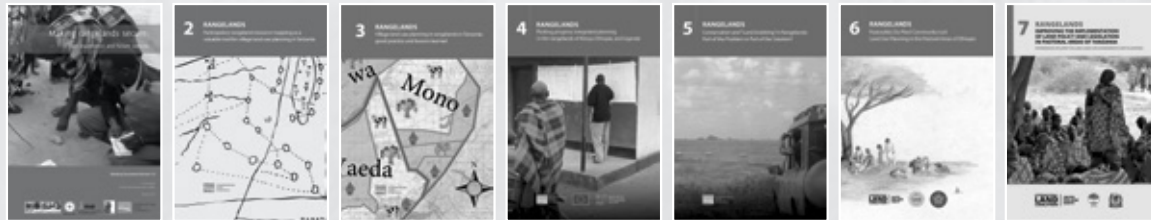
RANGELANDS **SÉCURISER D'AVANTAGE** **LES PÂTURAGES AU CAMEROUN**

UNE REVUE DES BONNES PRATIQUES



INTERNATIONAL
LAND
COALITION

TOUS UNIS
POUR LES
DROITS
FONCIERS



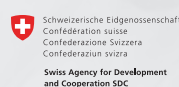
AUTRES PUBLICATIONS DE LA SÉRIE « RANGELANDS »:

- N ° 1: « Sécuriser les Pâturages: l'expérience du passé et perspectives ».
- N ° 2: « La Cartographie Participative des ressources des pâturages : un outil d'envergure pour l'aménagement du territoire villageois en Tanzanie ».
- N ° 3: « La Planification de l'Utilisation des terres villageoises dans les zones de pâturages : bonnes pratiques et leçons apprises »
- N ° 4: « Progrès dans le Foncier: planification intégrée dans les pâturages du Kenya, de l'Éthiopie et de l'Ouganda »
- N ° 5: « Conservation et Accaparement des terres dans les pâturages : une partie du problème ou une partie de la solution ? »
- N ° 6: « Les Eleveurs Planifient ! L'aménagement du territoire mené par la communauté dans les zones pastorales d'Éthiopie »
- N ° 7: « Améliorer la Mise en œuvre de la politique et de la législation foncières dans les zones pastorales de Tanzanie : expériences d'accords et d'aménagement collectifs dans l'utilisation des terres villageoises »

L'éditrice de la série Rangelands est **Fiona Flintan** de International Livestock Research Institute (ILRI), qui peut être contactée par : ilc.rangelandsinitiativeglobal@gmail.com ou f.flintan@cgiar.org

ISBN: 978-92-95105-40-9

PRINCIPAUX DONATEURS



Le contenu de cet ouvrage peut être librement reproduit, traduit et distribué à condition que l'attribution soit donnée à la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), aux auteurs de l'article et à l'organisation. Sauf indication contraire, cet ouvrage ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. Pour de plus amples renseignements, prière de nous contacter: info@landcoalition.org
Imprimé sur papier recyclé / certifié FSC. Conception : Federico Pinci.

Les opinions exprimées ici sont celles des auteurs et des personnes interviewées pour ce rapport. Elles ne reflètent pas nécessairement la position officielle de l'ILC, de ses membres ou de ses donateurs.

Série « Rangelands » N ° 8

SÉCURISER DAVANTAGE LES PÂTURAGES AU CAMEROUN

UNE REVUE DES BONNES PRATIQUES

AZUHNWI BLASIOUS

Éditrice : Fiona Flintan

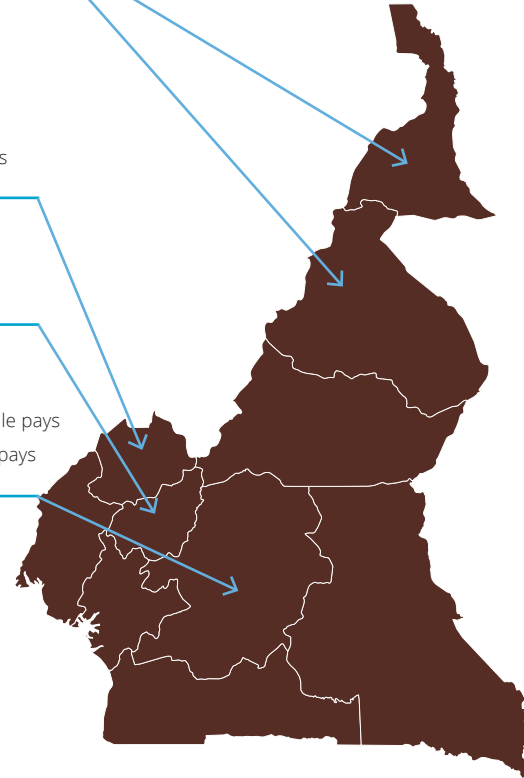
Février 2017



Investir dans les populations rurales

PARC NATIONAL DE LA BÉNOUÉ : Concilier les intérêts de la conservation avec ceux des communautés
PAGEPA-NEN : Sécuriser les zones pastorales et délimiter les couloirs de transhumance

NIVEAU NATIONALE : Processus d'élaboration du code pastoral dans le pays
MINEPIA : Surveillance de l'état des couloirs de transhumance dans le pays



Je tiens également à remercier tous ceux qui ont donné de leur temps pour répondre aux questions et/ou fourni du matériel pour ce travail. Nous exprimons aussi notre profonde gratitude à Sebastien Djenouassi (Chef des Enquêtes et Statistiques, MINEPIA), Sali Djangbo et Duni Jéidoh (MBOSCUA), Christian Jitar Taku (COMAID), Khari Boukar (PAGEPA-NEN), le Conservateur du Parc National de la Bénoué, Charles Tah (SNV Cameroun), Hienandez Merius Atanga, Andrew Teboh (MINEPIA), Cyprain Jum (PNDP), les communautés pastorales des collines de Mamada à Bali dans le département de la Mezam, de Fundong dans le département du Boyo, la ZIC 4 du Parc National de la Bénoué au Nord-Cameroun, les coopératives laitières des femmes de Wum et de Sabga, tous dans la région du Nord-Ouest.

RÉSUMÉ	7
Contexte	7
<i>Défis, menaces et problèmes</i>	8
<i>Cet article</i>	8
Sécuriser davantage les pâturages	8
<i>Leçons apprises</i>	9
<i>Recommandations pour les décideurs politiques et autres</i>	10
<i>Recommandations pour les donateurs, acteurs de développement et organisations pastorales et agricoles</i>	11
INTRODUCTION	13
1.1 Les pâturages au Cameroun	13
1.2 Contexte de la gestion foncière	20
INTERVENTIONS POUR RENDRE DAVANTAGE SÛRS LES PÂTURAGES	27
2.1 Introduction	27
2.2 Initiatives liées à la gouvernance et aux processus décisionnels	28
2.3 Initiatives relatives à la résolution de conflits entre les utilisateurs des terres	32
2.4 Initiatives relatives à l'amélioration de l'entente et de la collecte d'informations générales pour la planification de l'utilisation et de la gestion foncière dans les pâturages	35
2.5 Initiatives relatives à la promotion de la participation, à l'appui à l'autonomisation et à l'action collective	39
2.6 Initiatives relatives au titrage, à la délimitation et à la protection des couloirs de transhumance et des zones de pâturages	44
LEÇONS APPRIS	47
3.1 L'éducation, le renforcement des capacités et la sensibilisation	47
3.2 Développer et rechercher des recours juridiques	48
3.3 Organisation, mobilisation et patenariat	48
3.4 Les mécanismes locaux de résolution des conflits	50
3.5 La cartographie pour légitimer l'utilisation des terres	51
3.6 Plus d'approches participatives dans la gestion des zones protégées	53
IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS	54
4.1. Implications pour la politique future et le développement de la législation	54
4.2. Recommandations pour les organisations pastorales et de la gouvernance foncières	58
RÉFÉRENCES	62

RÉSUMÉ

CONTEXTE

Les pâturages couvrent une superficie de plus de 2 millions d'hectares au Cameroun. Malgré leur caractère relativement imprévisible et leur nature improductive, ils fournissent une grande variété de biens et de services, y compris le fourrage pour le bétail, l'habitat pour la faune, l'eau et les minéraux, les produits ligneux, les services récréatifs, la conservation de la nature ; tout en servant également de puits de carbone. Les pâturages au Cameroun sont principalement les prairies et les savanes, qui peuvent être classées en trois groupes distincts : la savane guinéenne, la savane soudanienne (également connue sous le nom de « pâturages montagnards dérivés ») et la savane sahélienne. Ils abritent les éleveurs et les petits exploitants agricoles Peulhs, les agriculteurs sédentaires, ainsi que les pêcheurs et les chasseurs pour qui ces pâturages sont des moyens de subsistance indispensables.

Ces différents utilisateurs des terres ont collaboré de manière relativement paisible pendant des siècles. Cependant, ces dernières années, cette harmonie est menacée par des influences à la fois internes et externes qui ont entraîné des conflits. Il y a plusieurs raisons à cela. Au cœur de ces conflits, se trouvent les ressources qui sont en baisse chez les éleveurs ; avec pour conséquence l'explosion démographique et une évolution dans le mode d'utilisation des terres en faveur de l'agriculture commerciale, des restrictions dues à la conservation et au tourisme, ainsi que d'autres intérêts économiques tels que les infrastructures, le développement énergétique et l'exploitation minière. Ces conflits ne se produisent pas seulement entre les éleveurs et les agriculteurs, mais aussi entre les éleveurs et les pêcheurs, entre les éleveurs et les conservateurs ; et même parmi les éleveurs eux-mêmes.

La cause principale de ces conflits est le manque d'attention accordée aux pâturages : ce qui entraîne des investissements et un soutien médiocres. Il existe en outre un dualisme dans le régime foncier du pays, où l'accès et la gestion des terres est encadré par diverses lois (des ordonnances officielles aux décrets administratifs, en passant par les règles et régulations coutumières). Les plus importantes sont les lois N ° 74/1 et N ° 74/2 fixant le régime foncier qui classent les terres en trois catégories: propriété de l'Etat, propriété privée et terres nationales. La loi reconnaît le droit de propriété privée sur les terres uniquement par la possession d'un titre foncier. Tout terrain sans titre foncier et non enregistré qui n'est pas désigné comme terrain public (c'est-à-dire non géré par l'État pour le compte du public) est considéré comme domaine national. En outre, le décret N ° 78/263 définit les modalités de gestion des conflits sur les terres agro-pastorales.

Sur le plan institutionnel, les ordonnances ci-dessus prévoient deux organes connexes : la Commission Consultative en matière foncière et la Commission Agro-Pastorale (CAP) qui administrent les terres nationales, y compris les pâturages. Actuellement, le Cameroun est en train d'entreprendre des politiques et des réformes juridiques dont d'une part, un examen de la législation foncière, et d'autre part, le développement d'un Code pastoral qui vise à harmoniser les différentes lois, les ordonnances et les mandats coutumiers dans les domaines pastoraux ; y compris ceux du régime formel, coutumier et religieux.

DÉFIS, MENACES ET PROBLÈMES

Au cours des dernières années, il y a eu des changements significatifs dans les modes d'utilisation des terres, favorisant ainsi des utilisations à des fins non-pastorales. Il y a aussi le défi d'harmoniser le pluralisme qui existe dans le droit foncier : ce qui a considérablement sapé et affaibli les systèmes de gouvernances traditionnelles. L'insécurité dans certaines régions du pays et dans des pays voisins perturbent les mouvements du bétail et les modèles de pâturage traditionnels, et conduisent à une pression croissante sur les pâturages dans d'autres régions, au fur et à mesure que les animaux sont déplacés. A cette pression s'ajoutent l'augmentation de la présence d'espèces envahissantes et l'embroussaillage. Lorsque les juridictions administratives et judiciaires sont appelées à statuer sur les conflits entre les utilisateurs de pâturages, des problèmes surviennent en raison de la mauvaise foi et de la corruption.

CET ARTICLE

L'Initiative sur les Pâturages promue par l'ILC (International Land Coalition) soutient le développement des bonnes pratiques, en vue d'assurer une plus grande sécurité des pâturages dans le monde entier, par le biais des membres et les partenaires d'ILC. Les membres d'ILC au Cameroun ont convenu qu'un point de départ était de comprendre et décrire de manière détaillée la bonne pratique qui existe actuellement. Ce rapport présente en détails cette expérience à travers un ensemble d'études de cas axées sur cinq zones thématiques clé décrites ci-dessous.

SÉCURISER DAVANTAGE LES PÂTURAGES

La première des zones thématiques qui assure une plus grande sécurité des pâturages prend en compte les initiatives qui se concentrent sur la gouvernance et les processus décisionnels. Ici, le travail de la Mbororo Social and Cultural Development Association (MBOSCUDA) est mis en exergue ; y compris leurs programmes de renforcement des capacités, leur sensibilisation et leurs initiatives visant à améliorer l'alphabétisation des adultes et des enfants afin que les populations locales soient à même de s'impliquer dans les processus de prise de décisions. Une deuxième initiative est la mobilisation nationale des éleveurs dans le processus d'élaboration du Code pastoral et le plaidoyer y afférent, pour son adoption dans lequel sont impliqués de nombreux partenaires de développement dont SNV qui y joue un rôle de premier plan.

La deuxième zone thématique se concentre sur les initiatives visant à résoudre les conflits entre les différents utilisateurs de la terre. Il s'agit notamment d'une étude de cas du Parc National de la Bénoué dans la région du Nord-Cameroun. Il y a un grand flux démographique dans la région frontalière entre le Cameroun et le Nigéria, avec le peuplement croissant des alentours du Parc. Les conflits entre les éleveurs et les conservateurs sont courants, ainsi que ceux entre les éleveurs et les autres utilisateurs des terres. Un changement du modèle de conservation de type « forteresse » à un autre modèle de type plus participative contribuera, d'une certaine manière, à la résolution de ces conflits. Une autre intervention dans la Région du Nord-Ouest a soutenu l'établissement des plates-formes de dialogue et d'alliances à bénéfices réciproques entre les éleveurs et les cultivateurs ; favorisées par les partenaires au développement telle que la stratégie de mitigation des conflits à faibles enjeux, qui a réduit de 65% l'incidence des conflits éleveurs-agriculteurs.

Le troisième domaine thématique se concentre sur les initiatives visant à améliorer la compréhension et la production d'informations pour l'aménagement du territoire et la gestion des pâturages, tout en favorisant l'autonomisation des communautés ; en offrant des opportunités pour leur implication plus significative dans les processus décisionnels. Les deux exemples présentés ici (le premier : un processus de cartographie participative de l'usage du sol dans le village Ntem, et le second : l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres dans la municipalité de Bangangté), sont des exemples de la façon dont un processus de cartographie peut être facilité à deux échelles différentes, et avec des degrés de succès différents.

Les initiatives axées sur la promotion de la participation, le soutien de l'autonomisation et les actions collectives sont présentées dans la quatrième zone thématique. Ceci inclut la création de "Northwest Land Observatory" (NWLO), une plate-forme de 15 organisations de la société civile et d'organisations non-gouvernementales (ONG) qui travaillent sur les questions de gouvernance foncière. L'Observatoire joue un rôle de contrôle, en mettant l'accent sur l'inversion des risques liés aux expulsions des terres ancestrales, auxquelles font face plus de trois cents éleveurs de Mamada Hills. Sont également mises en exergue dans cet article, les initiatives de diverses organisations de développement qui travaillent à l'amélioration des conditions d'autonomisation des femmes des communautés pastorales grâce à la promotion des coopératives laitières dirigées par ces femmes. Ces coopératives ont augmenté le revenu des femmes par la vente de lait : ce qui leur donne par conséquent une plus grande importance dans les processus de prise des décisions ; tant dans les ménages qu'au sein de la communauté. Dans l'ensemble, l'assurance ainsi que le statut des femmes se sont accrus.

Le dernier domaine thématique examine les initiatives qui appuient le titrage, la délimitation et la protection des couloirs de transhumance et des zones de pâturage. Le fonctionnement et les succès d'un projet récemment mis en place pour matérialiser les zones de pâturage et délimiter les couloirs de transhumance dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord est mis en évidence. La cartographie nationale des couloirs de transhumance et de l'infrastructure pastorale le long de ces couloirs telle qu'élaborée par le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA) ; en prélude à un recensement général programme dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage est aussi présentée.

LEÇONS APPRISES

L'examen des différentes initiatives a permis de consolider les leçons tirées des expériences. Celles-ci incluent ce qui suit :

1. Pour des résultats significatifs et durables dans la sécurisation du régime foncier pastoral, les éleveurs ont besoin d'éducation et de renforcement des capacités sur la manière de défendre et d'affirmer leurs droits dans un contexte économique et social qui évolue rapidement. À cet égard, le renforcement des capacités locales par le biais des systèmes de soutien parallèles s'avère important.
2. Les éleveurs du Cameroun ont tendance à être mal organisés. Soutenir la mobilisation, l'organisation et la mise en réseau des éleveurs s'avère déterminant pour le développement du « pouvoir de groupe ». Cela nécessite l'élaboration d'une vision commune des terres pastorales par les éleveurs eux-mêmes, et aussi entre les groupes

d'éleveurs et les autres parties prenantes. En mutualisant leurs efforts, les éleveurs ne renforcent pas seulement leur voix, mais ils sont également en mesure de partager leurs compétences, leur savoir-faire et leurs opportunités pour des changements positifs.

3. Assurer un soutien et des opportunités aux femmes pour l'amélioration de leur statut économique peut constituer une étape importante vers leur autonomisation ; y compris en statut, et en confiance en soi, et une amélioration dans leur participation aux processus décisionnels : tant au niveau du ménage que dans la communauté.
4. Les mécanismes de résolution des conflits générés localement sont généralement les plus appropriés pour résoudre les conflits locaux, car ils sont adaptés aux aspects physiques, culturels ainsi qu'au milieu social. Cependant, avec l'augmentation des nouveaux types de conflits et du nombre d'intervenants (y compris les acteurs non locaux), un besoin croissant de facilitation et d'assistance « externes » peut se faire sentir.
5. La cartographie des ressources pastorales (participative et numérisée) n'est pas seulement un puissant outil pour améliorer la compréhension de l'utilisation des terres dans les zones pastorales, mais elle constitue également un point de départ pour légitimer l'utilisation des terres : lorsqu'une telle utilisation est documentée, elle devient plus palpable, « réelle » et difficile à ignorer. Ces cartes sont également importantes pour guider la planification et le développement.
6. Des approches de gestion plus participatives pour les aires protégées créent un partenariat « gagnant-gagnant » entre les conservateurs et les éleveurs. Les éleveurs sont de bons gestionnaires et conservateurs des pâturages et de l'environnement, et partant des alliés pour les organisations de conservation. Améliorer leurs compétences techniques en leur donnant des rôles et des responsabilités clairs dans les activités de conservation, c'est valoriser leurs savoirs et leurs contributions, diminuer les coûts et réduire les conflits. Pendant ce temps, les éleveurs bénéficieront d'un accès continu (quoique plus contrôlé) aux ressources, d'une augmentation des activités lucratives et, dans une certaine mesure, de la protection en s'alliant à une initiative de conservation ou à un Parc National.

RECOMMANDATIONS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES ET AUTRES

1. Le Gouvernement du Cameroun doit assumer et jouer pleinement son rôle de protecteur et garant des droits de l'Homme et des libertés pour tous les citoyens (y compris les éleveurs), en mettant en place des mécanismes d'implémentation et de suivi appropriés et efficaces, ainsi que des institutions fiables.
2. Le MINEPIA, en collaboration avec le Ministère des Domaines et de la Propriété Foncière, doit examiner l'état actuel des systèmes de régimes fonciers dans les pâturages. En fonction de cela, il développera un cadre commun reconnu pour mieux résoudre les conflits sur l'utilisation des terres, et pour garantir les mêmes opportunités chez les éleveurs et les autres utilisateurs des terres, pour ce qui est de la bonne sécurisation de leurs terres.
3. Le Code pastoral doit être finalisé et approuvé, afin de donner un cadre clair pour la gouvernance et les autres questions institutionnelles dans les domaines pastoraux. Des consultations et des discussions plus poussées sont nécessaires, afin d'aboutir à un accord entre toutes les parties prenantes. Le texte nécessite une mise au point et doit ensuite être promulgué par le Chef d'Etat, avant de devenir une loi. Le gouvernement national doit conduire ce processus.

4. Afin de résoudre le problème de mauvaise coordination pour ce qui est des pâturages et des affaires pastorales entre les ministères concernés, des outils de planification de haut niveau soutenus par un cadre légal national sont nécessaires. Ceux-ci devraient contraindre tous les acteurs du gouvernement concernés à participer à des processus connexes et / ou du moins les obliger à accepter leurs résultats.
5. Une révision des politiques nationales en matière de la conservation et des aires protégées est nécessaire ; ainsi qu'une évaluation de leur statut en termes d'orientation et d'implémentation, afin de comprendre leurs complémentarités avec d'autres politiques sectorielles, lois et initiatives, ainsi que les zones où les conflits peuvent survenir, et celles qui requièrent une amélioration. La meilleure façon de procéder doit faire l'objet d'un processus de consultation des parties prenantes.
6. Un plan national d'utilisation des terres et / ou un cadre stratégique national pour l'utilisation des terres doit être établi, afin d'encadrer l'utilisation des terres et les décisions de développement au niveau du pays, et donner une orientation sur la planification de l'utilisation des terres au niveau des Régions et des plus petite unités administratives. Celui-ci inclura les pâturages et les principaux couloirs de transhumance du bétail, ainsi que d'autres formes d'utilisation du sol.
7. La cartographie récente des principaux couloirs de transhumance à travers le pays est un important acquis. Cependant, cette cartographie doit à présent être intégrée dans la gestion du terrain et la prise des décisions pour le développement, afin de s'assurer que les itinéraires sont conservés et restent ouverts et fonctionnels. En outre, les itinéraires exigent la délimitation, le marquage et l'installation des services vétérinaires et de lutte contre les maladies, la construction des infrastructures d'alimentation et d'abreuvement, ainsi que des structures de commercialisation.
8. Le gouvernement du Cameroun doit reproduire le processus de village participatif et / ou de Conseil d'Aménagement du territoire dans plusieurs localités, à travers le Programme National de développement participatif (PNDP). Ceci peut être soutenu par des acteurs de développement, lesquels tireront les leçons des expériences d'une telle planification dans le pays. Le cas échéant, et afin de garantir le partage des ressources au-delà des limites du village ou de la commune et pour réduire les coûts, plusieurs communes et villages peuvent élaborer de manière conjointe leurs plan d'aménagement du territoire

RECOMMANDATIONS POUR LES DONATEURS, ACTEURS DE DÉVELOPPEMENT ET ORGANISATIONS PASTORALES ET AGRICOLES

1. Un renforcement du potentiel des éleveurs est nécessaire, afin que ceux-ci soient mieux à même de s'engager dans le processus de dialogue et de prise des décisions sur les terres et d'autres ressources. Cela nécessite une approche à plusieurs volets comprenant : l'éducation de base et la sensibilisation aux droits déjà existants et la manière de défendre ces droits, ainsi que la création d'opportunités qui vont permettre aux éleveurs de s'engager auprès des décideurs. Ceci requiert également la création (l'amélioration) d'un environnement propice qui permette de prendre de telles mesures.

2. Les organisations et acteurs qui œuvrent au soutien des éleveurs et pour la résolution des problèmes de ressources foncières doivent le faire de manière plus coordonnée et stratégique, afin d'optimiser leurs atouts, leurs différentes alliances et les avantages comparables qui en découlent. L'ILC-NES (stratégie nationale d'engagement) est une plate-forme qui poursuit ce but, bien que des plates-formes plus spécifiques aux éleveurs soient également nécessaires.
3. Les organisations pastorales doivent davantage travailler ensemble, afin de présenter une vision et voix communes. Cela leur fournira une plateforme plus forte pour influencer le gouvernement et d'autres parties prenantes, afin d'augmenter, par exemple, leur représentation dans les instances décisionnelles.
4. Les agences de développement doivent proroger les cycles de financement qui ciblent les changements sociaux et institutionnels à long terme tels que la gouvernance foncière, et s'assurer qu'il y a suffisamment de souplesse dans ce financement, pour permettre une adaptation à des opportunités et à des défis inattendus. Les systèmes de suivi et de contrôle qui impliquent différentes parties prenantes doivent faire partie des initiatives de gouvernance foncière, afin de déterminer le fonctionnement, et identifier les impacts à long terme (ainsi qu'à court terme) sur les différentes parties prenantes.
5. Les agences de développement et les ONG doivent œuvrer pour la résolution des problèmes et les actions de développement dans les communautés rurales ; sans idées préconçues et à travers une approche holistique et intégrée, pour déterminer ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Ceci est également valable pour les conflits fonciers, tout comme pour le développement de la bonne gouvernance, les interventions techniques appropriées et les inégalités entre les sexes.
6. Sécuriser uniquement les pâturages n'est pas suffisant pour améliorer la productivité des pâturages. Pour améliorer les conditions de vie des éleveurs ; y compris la production animale, il est également nécessaire d'augmenter les investissements et les interventions. Il s'agit des interventions techniques qui améliorent la base fourragère, ainsi que celles qui développent la gestion et la santé des troupeaux. La gestion des espèces qui envahissent les pâturages est un problème sérieux pour lequel une stratégie nationale est nécessaire. Une stratégie nationale devrait garantir qu'une approche coordonnée soit entreprise et qu'une orientation soit prévue pour l'action sur le terrain.
7. Un programme d'apprentissage doit être développé pour les différentes parties prenantes, afin de leur permettre de partager les expériences décrites dans ce volume, et les aider à constituer une masse critique de personnes et d'organisations qui, ayant eu les mêmes expériences, ont tiré des leçons de ces dernières. Des opportunités d'apprentissage supplémentaire existent au Cameroun et dans d'autres pays qui font face aux défis, et passent par un processus de changement similaires.

INTRODUCTION

1.1 LES PÂTURAGES AU CAMEROUN

1.1.1 DÉFINITION ET TYPES DE PÂTURAGES

Les pâturages sont définis comme des terres où la végétation indigène est constituée principalement des graminées, des plantes herbacées, des fougères ou des arbustes qui servent ou sont susceptibles de servir de pâturage, et qui sont utilisés comme écosystème naturel pour l'élevage et la faune sauvage (Allen et al., 2011). On estime que les pâturages représentent au moins un tiers de la surface terrestre de la terre et, pour certains, ils représentent l'ultime nature sauvage—« last frontier » (Herrera et al., 2014). Les pâturages sont un habitat essentiel pour une myriade d'espèces animales et végétales, et constituent l'essentiel des bassins hydrologiques du monde. Ils fournissent une grande variété de produits et de services ; y compris le fourrage, l'eau et les minéraux pour le bétail et la faune, les produits ligneux, les services récréatifs, la conservation de la nature et les puits de carbone.

Le Cameroun à une superficie totale d'environ 465 000 km² comprenant : les forêts, les terres arables et d'autres terres ; soit respectivement 41,2%, 17,4% et 42,4% (Cameroon Open Data Website 2012¹). Les pâturages représentent environ 7,0% de la surface terrestre totale, estimée à environ 3 millions d'hectares.

Au Cameroun les pâturages sont principalement la végétation de prairie connue sous le nom de savane. On distingue trois types de savanes : la savane guinéenne qui se trouve au Nord de la forêt tropicale du plateau de l'Adamaoua et une partie des régions centrale et orientale, qui se caractérise par de hautes herbes et des arbres. Il y a ensuite la savane soudanaise également appelée « prairies des montagnes » des hautes terres de l'Ouest, de la dépression de Bénoué, des plaines de Diamaré et des monts Mandara caractérisés par leurs collines ondulées parsemées d'arbustes; et en fin, la savane sahélienne qui se trouve dans le bassin du Lac Tchad, au nord du Cameroun, avec des précipitations limitées et de longues saisons sèches (Pamo, 2008).

1.1.2 LES UTILISATEURS DE PÂTURAGES ET LES ÉLEVEURS

Les pâturages du Cameroun abritent principalement les éleveurs Foulbé² ou Foulani originaires des régions sénégalaises, qui partagent une forte éthique d'accès ouvert aux ressources communes (Moritz et al, 2015). Il convient de noter que le terme « accès ouvert » ne signifie pas « sans aucun contrôle », mais plutôt un accès qui se déroule au moyen d'un système d'auto-organisation qui favorise la liberté d'utilisation des éleveurs mobiles, et qui reflète leur compréhension et leurs besoins de conserver la ressource. Cela s'effectue grâce à un vaste système mobile d'utilisation des terres qui va du partage d'informations entre les utilisateurs à la liberté de mouvement, en passant par la prise des décisions autonome et à l'appréciation du caractère potentiellement dégradable des ressources communes qui sont très appréciées dans l'espace et le temps (Pamo

¹ <http://cameroon.opendataforafrica.org/wzxmnb/cameroon-fao-stat-land-use-and-agricultural-inputs>

² Une version francisée du mot Fulbbe dans leur propre langue

et Pieper, 2000; Moritz et al, 2015). Cela va à l'encontre de la fameuse « tragédie des communes », qui affirment que « la liberté dans les communes amène la ruine à tous » (Hardin, 1968), et qui ont élaboré le récit selon lequel le surpâturage et la dégradation subséquente des pâturages par les éleveurs sont le seul résultat de ces arrangements « accès libre ».

Les éleveurs se trouvent principalement dans les régions du Nord et du Nord-ouest du pays, bien qu'un nombre réduit se trouve également dans plusieurs régions méridionales. Plusieurs choses permettent de distinguer les éleveurs des autres groupes culturels et modes de vie. Premièrement, les éleveurs se distinguent sur le plan ethnique (les éleveurs Foulani sont composés de trois groupes principaux, à savoir : les Wodaabe dans les régions Nord et Est, les Jafun que l'on rencontre partout dans le pays ; mais principalement dans les régions du Nord-ouest, de l'Ouest, de l'Adamaoua et de l'Est, et les Galegi (populairement appelé Aku) qui se trouvent dans les régions de l'Est, de l'Adamaoua, de l'Ouest et du Nord-Ouest). Deuxièmement, les systèmes pastoraux eux-mêmes diffèrent. Il existe trois types principaux: le premier est le nomadisme, où les éleveurs ne s'établissent pas de manière permanente mais se déplacent avec leurs animaux à la recherche d'un meilleur fourrage et des ressources en eau; le deuxième est la transhumance où les éleveurs ont des habitations fixes et, en saison sèche, rassemblent leurs troupeaux dans des zones de pâturage spécifiques d'où ils déménagent dès le retour de la saison des pluies ; et le troisième est le sédentarisme où les éleveurs vivent dans des communautés établies et leurs animaux autour de la ferme, sans se déplacer sur de longues distances pour le pâturage et l'eau. La sédentarisation est une tendance récente qui s'est produite au cours des trois à quatre dernières décennies, et qui a poussé certains éleveurs à se lancer dans l'agriculture : ce sont les agro-éleveurs. Le nombre de ces agro-éleveurs augmente, et en particulier dans les hauts plateaux de l'ouest et la zone Sudano-Sahélienne des régions du nord du pays (Dongmo et al, 2012).

Le travail de Dafinger et Pelican (2006) a permis de faire la lumière sur les utilisateurs des pâturages dans les hauts plateaux de l'Ouest du Cameroun : encore appelés vulgairement « Grass Fields ». Cette zone couvre une superficie d'environ 32 000 km², et a une population de plus de 3,5 millions d'âmes. Les conditions agro-écologiques de cette zone la rendent favorable à l'agriculture et à l'élevage. Elle a des sols volcaniques fertiles, une saison sèche modérée de quatre à cinq mois et est relativement exempte de mouches tsé-tsé (vecteurs de la *trypanosomiase*). En conséquence, la majorité de la population est constituée d'agriculteurs de subsistance qui appartiennent à des communautés distinctes au plan linguistique. Les agro-éleveurs ; principalement les éleveurs Foulani, représentent environ 5 à 10 % de la population. Ces éleveurs ont migré dans la région du Nigéria au début du 20ème siècle afin d'accéder à ses excellentes ressources de pâturage. Ils ont été encouragés à le faire par les chefs locaux qui ont reçu en contrepartie de l'argent ou du bétail important pour payer des taxes à l'administration coloniale britannique. Ces taxes comprenaient le *jangali*, une taxe de tête de bétail, qui représentait près de la moitié des recettes publiques à ce moment-là (Harshbarger, 1995).

Il y avait une démarcation spatiale dans les habitats des agriculteurs et des éleveurs vivant dans les « Grass Fields », avec une concentration des agriculteurs dans les vallées et les régions riveraines : alors que les éleveurs préféraient demeurer dans des pâturages situés dans les régions montagneuses ou à flanc de colline. Ce modèle était influencé par des tentatives antérieures des colons britanniques à résoudre les conflits entre agriculteurs et éleveurs, en divisant les terres en

terres agricoles et zones de pâturages affectées respectivement aux agriculteurs et aux éleveurs. Malgré les efforts déployés par les Britanniques pour faire respecter cette loi, notamment en plantant les « haies vives », ces limites n'existent que de manière générale, les administrations postcoloniales ayant manqué de faire respecter ces règles en tant que mécanisme de gestion des terres (Harshbarger, 1995). Les communautés agricoles et les éleveurs étaient d'autant plus séparés par le fait que les communautés agricoles déjà établies revendiquaient le statut de « propriétaires » ou « gardiens » de la terre dans la région, et considéraient les éleveurs Foulani comme des « étrangers » qui devaient respecter leur primauté politique et territoriale. Dans une large mesure, cette situation existe encore aujourd'hui.

Dans la partie sahélienne du nord du pays, le type de peuplement est différent de celui observé dans les hauts plateaux de l'ouest. Ici, les éleveurs et les agriculteurs cohabitent en raison d'une migration anticipée des éleveurs Foulani en provenance du Nigéria qui ont du s'intégrer aux groupes agricoles déjà installés (Moritz et al., 2015). Les éleveurs Foulani devaient demander la permission pour accéder aux pâturages des chefs locaux et, en retour, leur rendre hommage, payer les frais de pâturage, et s'occuper non seulement de leur bétail, mais aussi de celui des autres.

À la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, la population des éleveurs Foulani avait considérablement augmenté et ils représentaient une force numérique croissante. Aidés par les soulèvements et les *djihad*s d'Ousman Dan Fodio entre 1803 et 1806, ils parvinrent à renverser les nombreux chefs « païens » locaux et établir de nombreux *lamidats* gouvernés par un *lamido* basé dans le nord du Cameroun. Ces *lamidats* étaient des états vassaux subordonnés à l'émirat de l'Adamawa avec une capitale à Yola, au Nigéria, et inspiré des califats musulmans médiévaux hautement centralisés et hiérarchiques. Les éleveurs Foulani deviennent alors eux-mêmes des chefs et s'installent pour devenir des agriculteurs-éleveurs : cultivant pendant la saison des pluies et se déplaçant avec leur bétail pendant la saison sèche. Les *lamibés* qui appartiennent à l'aristocratie Foulbé se sont aussi installés, mais ont conservé leurs traditions pastorales et ont maintenu des liens étroits avec les éleveurs nomades avec lesquels ils partageaient non seulement les traditions pastorales, mais aussi la langue, la culture et la religion. Grâce à ces liens étroits désignés localement sous le nom de « contrats nomades », les éleveurs avaient accès aux pâturages et bénéficiaient de la sécurité personnelle. En retour, ils devaient rendre hommage aux *lamibés* et leur verser des frais de pâturage. Cependant, dans les dernières décennies, ces contrats de pâturage ont été soumis à rude épreuve en raison de la diminution du pouvoir des *lamibés* du fait de leur incorporation et de leur subordination à l'appareil de l'État. Les éleveurs nomades sont donc de plus en plus contraints à se débrouiller seuls en période de concurrence croissante sur les ressources naturelles.

À partir de cette brève histoire, on constate que les populations pastorales et agricoles de la partie nord du Cameroun ont de plus en plus le même espace et sont plus enclines à utiliser les mêmes terres au cours des différentes saisons de l'année. Cependant, la concurrence directe pour les terres et les ressources foncières est généralement limitée aux trois ou quatre mois de la saison des pluies ; lorsque les cultures sont prêtes à être récoltées (Turner, 2004). Lors de la saison sèche et après les récoltes, lorsqu'il n'y a plus de risques de dommages pour les cultures, les éleveurs emmènent souvent leurs animaux dans les champs des agriculteurs pour se nourrir des résidus des cultures. En retour, les animaux déposent le fumier et l'urine qui enrichissent

le sol. Certains de ces arrangements ont été soumis à rude épreuve parce que de plus en plus d'agriculteurs élèvent du bétail. En général, l'intégration de l'agriculture et de l'élevage au niveau communautaire a contribué à une coexistence relativement pacifique (Moritz, 2006) en raison de relations symbiotiques et mutuellement bénéfiques entre les deux communautés. Cette réciprocité s'exprime dans l'échange des cadeaux et des services, comme en témoigne la relation *soobaajo*³ entre les éleveurs Foulani et les agriculteurs Gbaya dans la région d'Adamawa au Cameroun (Burham, 1980).

1.1.3 CONFLITS ENTRE LES UTILISATEURS DE PÂTURÂGES

Comme suggéré ci-dessus, en dépit de leurs histoires communes, de nombreux éleveurs et agriculteurs ont de plus en plus de conflits autour de l'utilisation des terres. Ces conflits ont augmenté en nombre et en intensité ; avec non seulement des décès des personnes et du bétail, mais aussi la destruction de biens laissés dans le sillage (Dafinger et Pelican, 2006). Les causes profondes de ces conflits sont de plusieurs ordres, dont la principale est la diminution en ressources de base pour les éleveurs et les agriculteurs, en raison de l'augmentation de la démographie et de l'évolution des modèles d'utilisation des terres. Ceci est aussi lié au fait que les agriculteurs empiètent de plus en plus sur les terres traditionnellement réservées aux pâturages. De plus, la population du bétail croît ainsi que celle des hommes, et les terres se dégradent : ce qui oblige les éleveurs à aller paître leur troupeau plus loin au sud qu'ils ne le faisaient habituellement, à s'installer dans des zone traditionnellement agricoles, et à empiéter sur des terres réservées à l'agriculture (Manu et al, 2014, USAID, 2012). Lorsque les frontières de l'utilisation des terres coïncident avec celles des groupes ethniques et religieux, les conflits émergents (Moritz, 2010). En tant que tels, ces conflits ne peuvent pas être décrits comme des conflits fondés uniquement sur les ressources : ils sont souvent beaucoup plus complexes, et reflètent parfois plutôt des tensions religieuses, ethniques et politiques profondes entre les groupes. Dans cette situation, l'environnement est simplement l'arène dans laquelle les conflits sociaux, politiques et économiques entre les différents acteurs se jouent. Quoi qu'il en soit, ces conflits n'ont pas seulement un impact direct sur la vie et les moyens de subsistance des personnes impliquées, mais menacent également la durabilité des systèmes de production agricoles et pastoraux (Moritz, 2006).

Les conflits sont également réguliers entre les éleveurs nomades ou transhumants et les pêcheurs dans les plaines inondables ou '*yaayres*' du Nord-Cameroun ; y compris la plaine inondable du Logone. Ces conflits se produisent lorsque les éleveurs, à la recherche de pâturages dans les plaines inondables pendant la saison sèche, trouvent leurs voies de transhumance bloquées par les canaux de pêche creusés par les pêcheurs. Les rivières Logone et Bénoué sortent de leurs lits vers la fin de la saison des pluies lorsque les sols sont saturés, et inondent les plaines pendant une période de trois mois : faisant ainsi de la pêche l'activité principale de la région (Moritz, 2012). Lorsque les eaux reculent à la fin de la saison des pluies, les pêcheurs creusent des canaux pour pousser les poissons (qui seraient bloqués) à suivre l'écoulement de l'eau vers

3 *Soobaajo* en Fulfulde (langue parlée par Foulbés) signifie « ami » et est un exemple classique de la relation symbiotique où il y a échange de cadeaux entre agriculteurs et éleveurs. Ces dons sont habituellement faibles au début. Mais lorsque les relations sont pleinement établies, les cadeaux et les denrées plus substantielles peuvent être échangés : comme les sacs de manioc et de maïs, les veaux d'un an, les radios et les bicyclettes.

la rivière où ils sont capturés par des filets placés à la fin de ceux-ci. Cette période de crue des eaux est aussi celle où les éleveurs nomades vont à la recherche des pâturages frais et d'eau pour leurs animaux, et rencontrent ces canaux de pêche sur leurs voies de transhumance. Les animaux qui se déplacent infligent des dégâts sévères à ces canaux qu'ils remplissent de boue tout en les détruisant. Pour ce dommage, les pêcheurs font généralement des réclamations de 800 dollars américains ou plus et / ou attaquent les animaux en représailles (Moritz, 2012). Bien que les tribunaux traditionnels et les chefs locaux puissent régler certains de ces conflits, beaucoup d'autres s'enveniment.

Les conflits entre les éleveurs et les autorités pour l'accès aux zones protégées (parcs nationaux, réserves forestières et sanctuaires de la faune) abondent également⁴. Environ 10,9% de la surface terrestre totale du Cameroun a été désignée comme territoire protégé et comprend à la fois des forêts et des pâturages (Banque mondiale, 2014). L'expropriation de ces pâturages était habituellement effectuée sans consulter ou récompenser les anciens utilisateurs qui étaient pour la plupart des éleveurs (Lambi et al, 2012; Scholte et al., 1999; Njiforti et Tchamba, 1996). Les lois et les nouveaux règlements interdisent souvent l'utilisation de ce qui avait été les ressources principales des éleveurs, y compris les pâturages et l'eau. Certains éleveurs ont été forcés à partir des zones protégées pour se réinstaller dans les villages le long des frontières du parc. Face à une base de ressources de pâturage toujours en déclin ; en dehors des aires protégées, de nombreux éleveurs ont du mal à résister à l'attrait de ces ressources maintenant « inutilisées », et continuent à y faire entrer leurs troupeaux malgré le risque de conflits avec les gardiens du parc, le paiement d'amendes et même la confiscation du bétail. Pour éviter les affrontements avec les gardes du Parc, certains éleveurs ont recouru à l'« achat » des « droits d'exploitation » des pâturages et des points d'eau auprès du personnel des parcs qui est mal payé (Scholte et al., 1999). Bien que des recommandations aient été faites pour concilier les intérêts des conservateurs et ceux des éleveurs par l'introduction des stratégies de gestion participative pour la conservation dans ces domaines, très peu a été fait à cet égard (Lambi et al., 2012; Herrera et al., 2014).

Des conflits se produisent également entre les éleveurs locaux et les éleveurs non-locaux qui viennent des pays voisins. Avec l'augmentation récente de l'insécurité dans la région, un grand nombre d'éleveurs se sont installés dans les régions du Nord et l'Est du pays. Il s'agit notamment d'un afflux d'éleveurs de la République centrafricaine après le début de la guerre civile en 2010, et plus récemment du Nigeria, fuyant le groupe insurrectionnel Boko Haram. Ces éleveurs qui sont en réalité des réfugiés, se sont regroupés dans ces régions avec leurs troupeaux, accentuant ainsi la pression sur les ressources pastorales existantes. Non seulement les éleveurs locaux se plaignent que ces réfugiés sont en compétition pour les ressources, mais aussi, que leurs animaux ne sont pas vaccinés et qu'ils contamineraient le bétail local si on leur permettait de se mélanger (Kossoumna Libaa, 2016).

4 Ce n'est pas seulement un problème au Cameroun. L'article No. 5 de la série Making Rangelands Secure Series, explore ces conflits dans d'autres parties du monde, ce qui conduit à la phrase maintenant appelée « saisie verte » (voir Yhankbai et al., 2014).

1.1.4 MECANISMES DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Un certain nombre de voies et de mécanismes existent pour résoudre ces conflits, y compris une résolution à l'amiable entre les deux (ou plusieurs) parties : l'intervention des autorités traditionnelles ; par exemple dans le cas d'un dommage majeur et-habituellement en dernier ressort-la participation des autorités administratives, des forces de l'ordre et des autorités judiciaires (Kossoumna Libaa, 2016).

C'est encourageant de constater que la plupart des conflits sont résolus à l'amiable entre les agriculteursetleséleveurs,enparticulierlorsqu'iln'yapaseudesdégâtsphysiquessurlespersonnes ousurlesanimaux.Celaestdûaufaitquechaquepartiedépenddel'autredanslecadred'unerelation globale mutuellement bénéfique. Les possibilités d'une résolution à l'amiable comprennent : (i) L'agriculteur qui exonère le (s) éleveur (s) sans demande de paiement de dommages et intérêts; (ii) L'agriculteur qui demande un paiement en fonction de sa propre évaluation des « dommages », après quoi une négociation peut avoir lieu jusqu'à ce que le chiffre final soit convenu; ou (iii) L'agriculteur qui demande à/aux éleveurs de fixer lui-même / eux-mêmes un prix pour le « dommage » qui est par la suite renégocié ou payé.

En l'absence d'un arrangement à l'amiable, la prochaine étape de l'arbitrage est souvent guidée par l'exploration des possibilités qui pourraient conduire au résultat le plus satisfaisant. Cela peut dépendre des ressources (économiques, sociales et cognitives) que le plaignant dispose. Dans la partie Nord du pays, l'autorité traditionnelle ou coutumière reste forte : c'est donc souvent le prochain plan d'action. Il y a plusieurs étapes dans le processus, mais à chaque étape, les plaignants doivent faire montre de bonne foi et de bon sens. Une première étape consiste à rappeler les règles régissant la communauté sur l'utilisation des ressources, pour évaluer celles qui ont été violées. Le chef ou son représentant et les plaignants font une visite sur le site du conflit pour évaluer les dégâts. Le chef facilite alors le processus de négociation entre les deux (ou plus) parties pour parvenir à un accord : par exemple, si une compensation doit être versée et, si oui, le montant. Si la compensation doit être versée, cela se fait par le biais du chef qui peut recevoir un petit pourcentage du montant de la compensation en guise de rémunération symbolique pour ses efforts dans la résolution de la situation. La viabilité de ce mode habituel de résolution des conflits dépend de la bonne volonté des protagonistes de respecter le verdict.

Si l'un des protagonistes n'est pas satisfait du verdict des autorités traditionnelles ou en cas d'absence d'accords, le problème peut être soumis au Sous-Préfet. Le Sous-Préfet est le canal officiel de résolution des questions de cette nature, tel que prévu par le Décret N° 263 de 1978, qui fixe les conditions du fonctionnement de la Commission Consultative de Règlement des Conflits Agropastoraux (CAP). Cependant, des inquiétudes ont été soulevées au sujet de l'efficacité de cette commission : y compris sa nature corrompue ; et certains pensent que son implication dans de telles questions sert plutôt à perpétuer les conflits et non à les résoudre (Harshbarger, 1995; Moritz, 2006).

1.1.5 INCLUSION DES PÂTURAGES DANS LES PROJETS, PROGRAMMES, STRATEGIES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE CROISSANCE DE L'ETAT

Avant 2004, la prise de décision et l'autorité financière étaient fortement centralisées. En 2004 cependant, une loi sur « l'orientation de la décentralisation » a été adoptée par le parlement (2004/017). Ce projet de loi a créé le cadre juridique et institutionnel pour un système de gouvernance plus décentralisé, avec des pouvoirs dévolus aux niveaux inférieurs du gouvernement⁵, afin de favoriser un développement plus harmonieux et étendu (CCDHR, 2004). Conformément à l'esprit de la loi, un texte ministériel N ° 2010/0015 / A / MINEPIA confère en réalité les pouvoirs aux communes de gérer l'infrastructure de l'élevage dans leur juridiction.

En plus du cadre réglementaire normal que le pays a mis en place sur la gestion des pâturages, il existe plusieurs plans d'actions et de développement, stratégies, programmes, traités et conventions élaborés par, ou dans lesquels s'est impliqué le gouvernement camerounais, dont certains ont inclus la société civile et les éleveurs dans leur conception ; et généralement avec le soutien des donateurs.

On peut citer à titre d'exemples :

- » Le Plan National pour la Gestion de l'Environnement (MINEF / PNUD, 1996)⁶
- » Le Document de Stratégie du Développement Rural (MINADER, 2006)⁷
- » Le Compendium des Pratiques pour la Gestion Durable des Terres (PNDP, 2011)⁸
- » Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi-DSCE (FMI, 2010)⁹
- » Le Plan d'Action Stratégique pour le Bassin du lac Tchad dirigé par la CBLT (Commission du Bassin du Lac Tchad) (PNUD / WB / GEF, 2008)¹⁰
- » Le Cadre politique 2011 de l'Union Africaine pour l'Elevage en Afrique (AU, 2010)¹¹

Bien que l'inclusion des pâturages dans ces documents soit encourageante, dans la plupart des cas, cela se fait de manière indirecte en tant que ressource naturelle dont la gestion est liée au changement climatique et / ou à l'aggravation de la désertification et à la dégradation des sols, en particulier dans les régions à faible pluviométrie et à écosystèmes fragiles. La gestion des pâturages n'est pas traitée comme un point autonome nécessitant un investissement et un soutien : ce qui montre que les pâturages ne font pas partie des priorités des parties prenantes dans de tels processus de développement (OPEN, 2010).

5 Les niveaux inférieurs de l'Etat sont les régions et les communes. Les pouvoirs sont à la fois techniques, financiers et managériaux.

6 <http://adaptation-undp.org/resources/naps-non-least-developed-countries-non-ldcs/cameroon-national-plan> (consulté le 14/10/2016)

7 MINADER (2005), Stratégie de développement du Secteur Rural-volet MINADER, Yaoundé.

8 PNDP (2011). Compendium des bonnes pratiques de gestion durable des terres.

9 FMI (2010). Document de stratégie pour la croissance et l'emploi, Cadre de référence pour l'action gouvernementale pour la période 2010-2020. FMI, Washington.

10 Programme d'Action stratégique pour le Bassin du Lac Tchad: approuvé par les États membres de la LCBC du Cameroun, du Tchad, du Niger et du Nigéria, le 11 juin 2008. Plus récemment, la République Centrafricaine et le Soudan se sont également inscrits.

11 Cadre Politique pour l'Élevage en Afrique: sécuriser, protéger et améliorer la vie, les moyens de subsistance et les droits des communautés pastorales. Union Africaine, Addis-Abeba, Octobre 2010.

Le DSCE, par exemple, est relativement ambitieux dans la réforme la gestion des terres au Cameroun, comblant des lacunes dans l'administration des terres grâce au renforcement des capacités et facilitant l'intégration régionale, tout en soutenant la décentralisation des fonctions administratives sur le foncier. Les principaux programmes comprennent: la délimitation des parcelles et le développement d'une base de données nationale du cadastre, l'identification des terrains pour projets publics et usage résidentiel, la réforme du cadre juridique et institutionnel régissant les terres, la rationalisation des procédures d'accès aux terres et le renforcement des capacités humaines et matérielles, mais tout ceci ne vise pas explicitement les pâturages. Le Programme d'action stratégique LCBC, élaboré en 1980 avec des révisions ultérieures (PNUD / BM / FEM, 2008), a généralement favorisé la mobilité des éleveurs et soutenu leur accès ouvert aux ressources de pâturage communes. Les éleveurs des Etats membres de la LCBC peuvent voyager librement dans le bassin du Tchad s'ils peuvent présenter un certificat de vaccination et des reçus d'impôts.

En outre, il existe un certain nombre de programmes et de projets visant à sécuriser et gérer les ressources agro-pastorales qui ont été développées dans le pays ; en particulier dans le Nord du Cameroun, et qui sont soutenues par les bailleurs des fonds. Par exemple, au cours des trois ou quatre dernières décennies, l'Agence Française de Développement (AFD) a investi dans la gestion des ressources pastorales. Des initiatives telles que le Projet de Développement du Paysannat et de Gestion des Terres, le Projet de Réhabilitation et de Création de Points d'Eau pour le Bétail, le Projet Eau-Sol-Arbre (ESA) et ESA 2, le Projet de Gestion Sécurisée des Espaces Pastoraux et l'actuel Programme d'Appui à la Sécurisation et à la Gestion Intégrée des Ressources Agropastorales (ASGIRAP) ont tous cherché à améliorer l'accès et la gestion des terres pastorales et des ressources, y compris la cartographie de l'utilisation des ressources pastorales (AFD, 2013). En outre, dans le Nord du Cameroun, la Banque Mondiale a financé le Programme de Développement Ouest Bénoué et l'Union Européenne a financé le Projet d'Appui à la Gestion Equitable et Durable de l'Espace Agropastoral dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN). Certains d'entre eux seront examinés plus en détail ci-dessous.

1.2 CONTEXTE DE LA GESTION FONCIÈRE

1.2.1 POLITIQUE ET LÉGISLATION RELATIVES AUX ZONES PASTORALES ET AUX PÂTURAGES

Une brève perspective historique est nécessaire pour mieux comprendre le système foncier en vigueur dans le pays. Avant la colonisation européenne du pays, généralement la terre était gérée selon les lois et coutumes autochtones sous la direction des chefs tribaux. Les guerres punitives et intertribales pour la conquête de la terre et la sécurisation du butin étaient fréquentes.¹²

Les règlements officiels régissant les terres ne sont entrés en vigueur qu'avec la colonisation. Le premier instrument formel date du 27 mars 1880 et habilite le Gouverneur allemand à valider tous les accords par lesquels des droits de propriété pourraient être acquis dans des terres indigènes. Cela a été suivi par un autre, daté du 15 juin 1896, qui prévoyait la création de

12 Mbah M. E. (date non spécifiée) Disruptive Colonial Boundaries and Attempts to Resolve Land/Boundary Disputes in the Grasslands of Bamenda, Cameroon. <http://www.ajol.info/index.php/ajcr/article/viewFile/52177/40803> (consulté le 28/09/2016)

commissions foncières par le Gouverneur. La création du *Grundbuch*, un registre dans lequel toutes les transactions foncières étaient enregistrées, a accompagné ces règlements.

Les maîtres coloniaux britanniques et français qui sont arrivés après la défaite des Allemands lors de la Première Guerre Mondiale ont d'abord adopté le système allemand d'enregistrement des terres, mais l'ont ensuite transformé en l'Ordonnance sur les droits fonciers et autochtones (LNRO) en vigueur dans le nord du Nigeria et dans le nord du Cameroun. Le LRNO reconnaissait et protégeait l'occupation des terres conformément aux lois et aux coutumes autochtones. Dans ce système, deux types de titres fonciers officiels étaient reconnus: les titres détenus par des non-ressortissants attestés par un « Certificat d'Occupation » délivré par le Gouverneur (pour une période de 99 ans), et les titres détenus par des autochtones ou des communautés autochtones résultant d'une occupation licite des terres sous les lois et les coutumes autochtones. Les Français ont travaillé de la même manière que les Britanniques, en reconnaissant et en rendant officiels les droits de propriété dont jouissaient les indigènes ; introduisant en outre un deuxième système d'enregistrement dans le territoire sous la tutelle française. Il convient de souligner ici que, dans toutes les actions susmentionnées, tous les gouvernements coloniaux ont abordé la question de la cohabitation du régime foncier coutumier et moderne. Cela a ouvert la voie à la nationalisation et à la privatisation des terres (Dafinger et Pelican, 2006).

Avec l'obtention de l'indépendance au début des années 1960, les systèmes fonciers britanniques et français continuent à prévaloir dans les territoires qui étaient décrits respectivement à l'époque comme le Cameroun occidental et le Cameroun oriental, reflétant ainsi un héritage biculturel. La législation officielle sur le régime foncier a été établie au Cameroun avec les ordonnances foncières suivantes du 6 juillet 1974 (GoC, 1974):

- » L'Ordonnance N ° 74-1 visant à établir les règles régissant le régime foncier au Cameroun;
- » L'Ordonnance N ° 74-2 établissant les règles régissant les terres de l'État; et
- » L'ordonnance N ° 74-3 visant à établir des procédures d'expropriation à des fins publiques et les conditions d'indemnisation.

Le 27 avril 1976, les décrets présidentiels suivants ont été publiés comme suppléments aux Ordonnances de 1974:

- » Le Décret N° 76-156 sur les conditions d'établissement et d'obtention des titres fonciers;
- » Le Décret N° 76-166 sur les modalités et conditions de gestion des terres nationales; et
- » Le Décret N° 76-167 établissant les modalités et conditions de la gestion des propriétés privées de l'État.

Et en 1978:

- » Le décret N ° 78/263 du 3 juillet 1978 établit les modalités de gestion des conflits dans les terres agro-pastorales. Il charge la Commission Consultative de règlement des conflits Agropastoraux (CAP) de juger les conflits entre éleveurs et agriculteurs.

Les dispositions des décrets de 1976 ont été modifiées et complétées par le décret N ° 2005-481 du 16 décembre 2005. En 2005, le gouvernement camerounais décentralise et simplifie les procédures de titrage des terres pour faire face aux obstacles¹³ liés au titrage des terres, en réduisant le nombre d'étapes et de services impliqués dans la procédure d'examen et d'approbation d'une demande de Titre foncier (Javelle, 2013). Les responsabilités antérieurement attribuées au Préfet (sous l'autorité du Gouverneur de région) sont alors transmises au Sous-Préfet (autorité administrative au niveau de l'Arrondissement sous l'autorité du Préfet). Les demandes, qui nécessitaient auparavant l'approbation du Ministère des Domaines, du Cadastre et des Affaires Foncières dans la capitale nationale, nécessitent maintenant l'approbation des services régionaux du même ministère. Une autre amélioration apportée par la réforme de 2005 a été la création d'une agence unique au sein du MINDAF, pour gérer la plupart des services concernés par le processus de titrage des terres : une sorte de « guichet unique ». Les bureaux du MINDAF (les délégations) aux niveaux régional et départemental sont maintenant responsables de l'organisation des consultations locales, de la délivrance des titres fonciers et du maintien des archives des titres fonciers de manière sûre et sécurisée. En fin les réformes de 2005 ont réduit le nombre d'étapes de la procédure de titrage des terres et établi un calendrier pour le traitement des demandes. Ces mesures ont réduit le nombre d'années requises pour obtenir un titre foncier de plusieurs années à moins d'un an en moyenne.

Les ordonnances et les décrets ci-dessus constituent l'arsenal des lois actuelles sur le régime foncier au Cameroun. Il convient de noter que ces lois, ordonnances et décrets ne reconnaissent pas la propriété foncière selon les lois coutumières autochtones et, par conséquent, abrogent tous les titres revendiqués dans les lois coutumières. Plus de dix ans après les réformes de 2005, les résultats réalisés dans l'obtention du mandat restent très modestes, et les procédures de titrage demeurent longues et compliquées. Le gouvernement doit toujours appuyer pleinement la mise en œuvre effective des nouvelles procédures de titrage des terres, et traiter aussi des questions importantes qui compromettent la crédibilité du registre foncier national (Javelle, 2013).

1.2.2 SYSTÈMES DE REGIMES FONCIERS ET INSTANCES DECISIONNELLES

En vertu des lois foncières actuelles, les droits fonciers privés découlent de la possession d'un « Titre Foncier ». Ce type de terrain peut être transféré (par vente, cadeaux, mariage ou succession). Toutefois, le transfert doit être accompagné d'un changement de propriété à enregistrer dans le registre foncier concerné. Tous les terrains sans titre et non enregistrés sont considérés comme des « terres publiques », qui sont détenues par l'Etat pour le compte du public, ou « terres nationales » qui comprennent des terres inoccupées et des terres sous régime coutumier. Il faut également distinguer les terrains couverts par « concession finale » qui sont les terres attribuées à un individu ou à un groupe de personnes pour un projet ou une utilisation spécifique. Ceci est différent d'un titre foncier dans la mesure où sa validité dépend de l'existence du projet ou de l'utilisation pour laquelle il a été émis. Il convient également de mentionner « la propriété privée de l'État » qui est un terrain acquis par l'État selon le droit commun, par expropriation ou confiscation, ou par retrait des terres nationales, conformément

¹³ Les facteurs qui expliquent le faible nombre de titres fonciers délivrés comprennent: la pratique courante de s'appuyer sur les règles locales pour sécuriser les terres, la sensibilisation limitée du public au cadre juridique et la complexité, ainsi que le coût de la procédure de titrage.

à l'article 18 de l'ordonnance N° 74-2. Ceci est différent de la propriété publique de l'État, qui fait référence à des terres mises de côté pour un usage public direct ou des terres sur lesquelles il existe une structure ou une ressource publique importante. Il peut s'agir des routes, des marchés, des installations sportives et des infrastructures, ou des voies maritimes.

Au Cameroun, les lois actuelles favorisent l'accès aux ressources de pâturage communes, tandis que certaines des politiques et conventions nationales et internationales mentionnées ci-dessus protègent les couloirs de transhumance qui permettent aux éleveurs de se déplacer entre les zones de pâturage saisonnières. Au Cameroun, les terres de pâturage sont considérées comme des biens de l'État, en vertu de l'ordonnance N ° 74-1 de 1974. Cette ordonnance donne à tous les éleveurs le droit d'utiliser les ressources communes, à moins que l'État ne réclame ces ressources pour d'autres fins telles que la conservation de la faune ou les projets de développement de l'agriculture (Moritz et al, 2013).

Les pâturages peuvent être classés comme terres nationales conformément à l'article 15 de l'ordonnance n ° 74-1. Ils sont donc administrés comme toutes les autres terres nationales, c'est à dire par deux structures apparentées : les Conseils Consultatifs fonciers et la Commission Consultative de règlement des conflits agropastoraux (CAP, tous deux dirigés par les Préfets, conformément à l'article 17 de l'ordonnance N ° 74-1 et au décret N ° 78/263, respectivement (Sali et al., 2011).

Pour accéder ou prendre le contrôle des pâturages, les ordonnances foncières de 1974 et les décrets de 1976/1978 prévoient les moyens suivants, pour ce qui est des portions des terres nationales (dont les pâturages):

- » Les occupants de terres avant le 5 août 1974 (la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance N ° 74-1) continueront d'occuper ou d'utiliser ces terres et peuvent demander un titre foncier conformément à la loi. La loi ne permet pas la délivrance d'un titre foncier spécifiquement pour le pâturage, mais l'article implique qu'un éleveur qui a occupé des pâturages avant le 5 août 1974 peut postuler et obtenir un titre foncier pour le terrain.
- » L'APC peut allouer des pâturages à des individus ou des groupes, afin de leur permettre d'y paître leurs troupeaux. Ceci est temporaire, car la terre est toujours considérée comme une terre nationale jusqu'à ce que les individus ou les groupes demandent un titre foncier : ce qui en fait une « terre privée personnelle ». Un éleveur ou un groupe d'éleveurs peuvent acquérir des pâturages par concession, en établissant un projet de production ou de développement du bétail (élevage de bovins, plantation, etc.), et ensuite demander une concession. Lorsqu'un terrain est classé « concession finale », il cesse d'être une « terre nationale ». Toutefois, les droits d'accès, de contrôle et de gestion de l'utilisateur sont liés au projet.

Le décret N ° 78/283 du 3 juillet 1978 comporte des dispositions sur les procédures à suivre par l'CAP dans la gestion des conflits sur les pâturages et, par conséquent, les ressources pastorales. Il prévoit en occurrence ce qui suit :

- » L'une des parties en conflit saisit le Sous-Préfet (Président du CAP) d'une infraction.
- » Le Président nomme immédiatement un sous-comité d'enquête d'au moins quatre membres de la Commission.

- » Le Sous-Comité d'enquête visite la zone du litige dans les trois jours, note et estime la valeur des dommages éventuels (tarifs suivants fixés par le décret N ° 2003/418 / PM du 25 février 2003), entend les parties en conflit, et soumet au Président un procès-verbal dûment signé par les parties en conflit, ainsi que par les membres du sous-comité.
- » Le Président met le litige à l'ordre du jour des réunions de routine de la Commission ou, en cas d'urgence, convoque immédiatement la Commission. Les décisions de la Commission ne sont valables que si le quorum est atteint.
- » Après avoir examiné les procès-verbaux du Sous-Comité d'enquête et entendu les membres, une décision est prise par vote. En cas d'égalité, la voix du Président est prépondérante.
- » Les décisions prises sont consignées en procès-verbaux signés par tous les membres présents. Le président transmet ces procès-verbaux au Préfet.
- » Les décisions de la Commission sont rendues exécutoires par une ordonnance préfectorale signée par le Préfet.
- » L'appel contre la décision du CAP peut être effectué dans les 30 jours suivant la date de signature de l'Ordonnance préfectorale. L'autorité compétente qui reçoit l'appel est le tribunal administratif de la Cour d'Appel. La décision de la Commission est cependant définitive lorsqu'elle concerne un différend relatif à la frontière entre les terres agricoles et les pâturages ou la désignation de zones agricoles mixtes.
- » Le non-respect des décisions du CAP ou des dispositions du décret N ° 78/263 est sanctionné conformément aux dispositions du Code pénal du Cameroun (section R 370 (12)).

1.2.4 DÉFIS, MENACES ET PROBLÈMES

Les pâturages et la gestion des pâturages au Cameroun font face à plusieurs défis et menaces. Il y a de prime abord l'évolution du modèle d'utilisation des terres en faveur du développement des infrastructures et de l'énergie, des mines, des réserves naturelles, de la foresterie, des cultures de biocarburants, de l'agriculture intensive, tout cela en raison de la croissance démographique et des intérêts économiques. Ceux-ci ne visent pas seulement de vastes zones de pâturages, mais exercent également une pression sur l'écosystème des pâturages dans son ensemble (Moritz, 2008). Au Cameroun comme dans la plupart des pays africains, les pâturages ont souvent été considérés comme des terres vastes et apparemment « vides » ou « sous-développées », pour lesquels les droits des éleveurs n'ont aucune légitimité : c'est un facteur clé dans le taux élevé de leur expropriation (Flintan, 2012).

Un autre défi majeur dans le pays est l'harmonisation du pluralisme foncier actuel dans la gestion des terres et des pâturages. Le pays exploite un système compliqué de régime foncier double : les lois foncières et le régime. Ce pluralisme de régime foncier se prête à des ambiguïtés, des chevauchements, des confusions et des malentendus, résultant en ce que Flintan (2012) appelle « un dualisme de régime foncier où la législation et les règlements disent une chose et la pratique en montre une autre ». Ceci a entraîné un affaiblissement des systèmes de gouvernance traditionnels dans les zones pastorales. La reconnaissance, la restauration et la sécurisation des droits de la communauté sont considérées comme l'unique moteur de la gestion communautaire des pâturages (Flintan, 2012; Alden Wily, 2008).

Il est également important de savoir comment tenir compte de ces pratiques communautaires en constante évolution, et de les adapter aux conditions rapides imposées par la mondialisation. Le pays se trouve actuellement à la croisée des chemins : le système foncier et le Code Pastoral (voir ci-dessous) sont en cours d'examen ou en cours d'élaboration. La conduite de ces processus à terme, d'une manière participative et inclusive, sera très importante pour assurer la sérénité et la visibilité dans l'ensemble de la gestion des terres en général, et dans la gestion des ressources pastorale en particulier. En outre, associer les maires, à qui la décentralisation a donné un pouvoir non-négligeable dans les négociations foncières locales, sera tout à fait crucial pour le succès des réformes foncières que le pays entreprend actuellement.

L'insécurité dans certaines régions déplace l'utilisation des ressources vers d'autres endroits, tout en perturbant les couloirs de transhumance nécessaires à la mobilité des éleveurs et de leurs troupeaux. Les effets de l'insurrection de Boko Haram dans la région du septentrion du Cameroun et la crise politique en République Centrafricaine ont amené les éleveurs à fuir les zones de conflits, et à se regrouper dans des zones relativement plus sûres. Les éleveurs ont dû abandonner trois Départements de la région septentrionale du Cameroun touchées par la crise de Boko Haram : ceci a engendré de l'insécurité pour leurs troupeaux et pour eux-mêmes. Ils se sont rassemblés dans les autres pâturages de la région, accentuant les conflits avec les agriculteurs, et causant le surpâturage et le risque accru de propagation rapide des maladies. A cause de cette insécurité, les couloirs de transhumance trouvés dans les départements que Boko Haram continue de contrôler ont été abandonnés : ce qui nuit à l'inter connectivité des ressources de pâturages en saison sèche. L'État devra améliorer la sécurité dans ces domaines pour assurer une utilisation efficace des ressources naturelles.

La mise en œuvre et l'application de la réglementation existante est un autre défi auquel la gestion des pâturages doit faire face. Il faut ajouter à cela : l'insuffisance des ressources, la mauvaise foi et les pratiques de corruption par les autorités appelées à statuer sur les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans les commissions agropastorales prévues par le décret N ° 263-78. Les allocations budgétaires pour le fonctionnement de ces commissions sont pour l'essentiel inexistantes, en raison de procédures de décaissement compliquées et de la crise économique à laquelle le pays est confronté. Cependant, les inquiétudes encore plus vives résultent du caractère véreux des autorités administratives traditionnelles et locales qui gagnent davantage en perpétuant les conflits plutôt qu'en les résolvant, comme l'ont souligné certains auteurs (UICN, 2011a; Moritz, 2006; Harshbarger, 1995).

La durabilité des efforts dans la gestion des pâturages est également un problème à souligner. Pour la plupart des projets, les fonds destinés à la gestion des pâturages proviennent des donateurs externes. En raison des conditionnalités des cycles de financement du développement tels que : le financement à moyen ou à court terme, la pression pour des résultats immédiats et tangibles et l'incertitude du renouvellement (Igoe, 2004), la plupart de ces projets ont été axés sur les facilitateurs ; souvent sans la participation ni l'apport significatif des parties prenantes locales, malgré la rhétorique de participation et d'inclusion souvent soulignée dans les rapports. Avec cela, les comités de surveillance créés pour surveiller le respect des couloirs de transhumance et des zones pastorales n'existent que sur papier ; ou alors leurs activités de surveillance ont cessé une fois les fonds du projet épuisés. Un réel

investissement dans les acteurs locaux est un défi auquel les programmes et les projets dans la gestion des pâturages continuent de faire face.

L'invasion d'espèces exotiques nocives constitue de plus en plus une menace nouvelle et difficile pour les pâturages. Il s'agit entre autres des fougères (*Pteridium aquilinum*) dans les hauts plateaux de l'Ouest et / ou de l'herbe « Bokassa » dans les Régions du Nord et de l'Est du pays. L'ampleur de cette menace n'a pas été quantifiée à l'échelle nationale, mais des données anecdotiques indiquent qu'entre 15 et 90% des pâturages sont affectés (Mandret et Merlin, 1987; Mercier 2009; Ndenecho, 2010; WB-TUSIP, 2012). Il n'existe actuellement aucune stratégie nationale pour résoudre ce problème : ce qui réduit la quantité et la qualité des pâturages, obligeant ainsi les éleveurs à faire des migrations plus fréquentes à la recherche des fourrages pour leurs animaux.

D'autre part, l'accent a été mis sur les soins de santé animale au détriment de la nutrition animale et de la science des pâturages dans le pays. Cela est antérieur à l'indépendance et se poursuit jusqu'à récemment, où les efforts ont été orientés vers le renforcement des infrastructures vétérinaires, peu préoccupées par l'amélioration des pâturages malgré tous les problèmes nutritionnels auxquels sont confrontés les éleveurs pendant la longue saison sèche (Pamo et Pieper, 1987). À cela s'ajoute la pénurie aiguë des professionnels dans la gestion et la science des pâturages. À l'heure actuelle, aucune université dans le pays n'offre un diplôme dans ces disciplines.

INTERVENTIONS POUR RENDRE DAVANTAGE SÛRS LES PÂTURAGES

2.1 INTRODUCTION

Malgré le manque général d'action et de cadre réglementaires permettant aux utilisateurs locaux de pâturages d'avoir accès aux ressources des pâturages, et pour améliorer la gestion des pâturages, il y a eu plusieurs initiatives, processus, mécanismes et / ou pratiques utiles à partir desquels des leçons importantes peuvent être tirées pour guider les avancées futures. Cette section analyse un certain nombre d'études de cas, sélectionnées en raison de leur importance, de leur variété et des succès indiqués. Les efforts visant à améliorer la sécurité du droit de propriété et des ressources et la gestion des pâturages ont impliqué et ciblé différentes parties prenantes avec l'utilisation de différentes stratégies. Il s'agit notamment de : la négociation ou la médiation, le partenariat, le lobbying, le contentieux et la mobilisation politique. La présentation de l'études des cas est inspirée du cadre utilisé par l'UICN (2011a), et se concentre sur la compréhension de la manière avec laquelle les éleveurs et les OSC représentant les intérêts des éleveurs se sont organisés afin d'obtenir des terres et des droits d'accès de gestion et de contrôle sur les terres en tenant compte des questions suivantes :

- » Quelle était la situation antérieure concernant les droits des ressources pastorales avant cette réussite ?
- » Quels changements spécifiques dans la politique ou la pratique ont permis de réussir ?
- » Quel était le processus d'organisation des éleveurs pour défendre leurs droits ? Quelles alliances avec d'autres parties prenantes ont été utiles ? Qui était impliqué, qui avait quelle responsabilité et quels agents ont commencé le processus ? Quels ont été les principaux problèmes et défis rencontrés ?
- » Quels ont été les processus juridiques et les actions de plaidoyer à travers lesquels les éleveurs ont fait et défendu leur droits d'accès, de gestion et de control des ressources ?
- » Par quel mécanisme juridique les droits ont-ils été soutenus ou formalisés ?

2.2 INITIATIVES LIÉES À LA GOUVERNANCE ET AUX PROCESSUS DÉCISIONNELS

2.1.1 PROGRAMMES DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET D'APPUI A LA SENSIBILISATION SUR LES DROITS FONCIÈRES ET A L'ALPHABÉTISATION DES ADULTES ET DES ENFANTS

Généralement, les éleveurs Mbororo Foulani sont mis à l'écart des processus de développement, et la plupart sont sans éducation : avec un accès médiocre aux services publics. Ils vivent en marge de la société, avec peu de rôle dans les instances décisionnelles en dehors de leurs cercles, et sont considérés avec mépris par plusieurs au Cameroun : ce qui les pousse à avoir une faible estime de soi. Leur arrivée tardive dans la région fait qu'ils soient toujours considérés comme des « étrangers » par leurs voisins qui, pour la plupart sont des agriculteurs. Dans cette position de faiblesse, ils sont des cibles faciles d'exploitation et de discrimination par diverses parties prenantes, y compris par les fonctionnaires gouvernementaux véreux.

La Mbororo Social and Cultural Development Association–Association pour le Développement Social et Culturel des Mbororos (MBOSCUDA) œuvre pour l'amélioration du statut et des moyens de subsistance du peuple Mbororo. L'organisation cherche à inverser les forces négatives qui ont conduit à la marginalisation des Mbororos. En tant qu'association ombrelle des Mbororos et une OSC de premier plan en faveur de leur cause, la stratégie de la MBOSCUDA est de favoriser l'intégration des Mbororo dans la société en général, tout en préservant et en respectant leur identité et leur patrimoine culturels (UICN, 2011a). Créé en 1992, la MBOSCUDA a renforcé les capacités des éleveurs sur les questions de droits fonciers des éleveurs. Au cours des deux dernières décennies, des programmes tels que « Ballotiral » (1998-2004) qui signifie en fulfulde (langue des Mbororos Fulani) « travailler ensemble, se soutenir mutuellement » ; « Building Civil Society Capacity in Cameroon » (2005-2009); « In Search for a Common Ground » (en cours); « Support to Governance Initiatives Promoted by CSO's in Cameroon » (en cours), ont été financés par des organismes de bienfaisance ou des donateurs tels que Comic Relief, Village AID, le Département pour le Développement International (DFID) du Royaume-Uni et l'Union européenne. Ces programmes ont financé différentes composantes de la stratégie du MBOSCUDA et ont pu éduquer leurs membres et les représentants pastoraux, renforcer leurs capacités en matière de droit et autres questions juridiques, conseils, résolution de conflits, etc. Ces programmes ont travaillé à la défense des droits fonciers du Mbororo en sensibilisant les Mbororos sur ces droits, et en les éduquant sur la façon dont les procédures administratives et les tribunaux fonctionnent. La formation des auxiliaires de justice a également été entreprise au niveau des communautés, pour soutenir les éleveurs dans leurs revendications. Ceux-ci ont été recrutés au sein des communautés pastorales locales et ont été formés avec des facilitateurs auprès des communautés, afin d'agir en tant que conseillers chaque fois que les éleveurs sollicitent le système judiciaire et ou leur soutien à cet égard.

Le programme phare du MBOSCUDA « In Search of Common Ground » est structuré comme suit : un Conseiller Juridique (avocat) coordonne et donne l'orientation au programme; un Superviseur Juridique de terrain supervise les activités sur le terrain; sept auxiliaires de justice exécutent le programme dans les sept Départements de la Région du Nord-Ouest ; et pour

l'instant (puisque le programme vise à étendre sa portée aux autres communautés pastorales de la région du Nord-Ouest), dix « bénévoles des ressources communautaires » agissent en tant que personnel de première ligne du programme (MBOSCUDA, 2014). Ceux-ci organisent des campagnes d'éducation communautaire, conseillent les victimes sur la procédure appropriée pour obtenir réparation, et aident également les victimes dans le cadre de ces procédures. En outre, les auteurs de violations des droits de l'Homme sont exposés et dénoncés dans la presse.

Le renforcement des capacités des assistants juridiques et des bénévoles auprès de la communauté a été l'un des points manifestes de ces programmes. Les formations ont porté sur les procédures juridiques de base, le plaidoyer et le conseil, la résolution des conflits et les droits de l'Homme. Un programme d'alphabétisation pour adultes a été créé pour les éleveurs suivant l'approche REFLECT¹⁴, afin d'améliorer leur compréhension de leurs droits et de la loi. Le programme soutenu par MBOSCUDA comprend l'élaboration des cartes, matrices, calendriers, diagrammes, et la rédaction des pièces de théâtre pour présenter les réalités locales, systématiser les connaissances antérieures des participants, et fournir une opportunité d'analyse.

Le programme soutenu par MBOSCUDA a enregistré beaucoup de succès (Musa et Fon, 2012). Plus de cinquante éleveurs ont pu acquérir des titres fonciers individuels grâce à l'aide fournie par le programme; plus de 4 millions de francs CFA (7 000 dollars USA) et 46 bovins extorqués à des éleveurs Mbororos par des responsables corrompus ont été récupérés; plus de 400 cas de violations des droits ont été répertoriés dans une base de données; 150 jeunes Mbororos ont été formés comme assistants juridiques; 156 campagnes de sensibilisation aux droits fonciers ont été menées à travers les médias (radio, télévision) en fulfulde (langue traditionnelle des Mbororo); et de nombreux ateliers ont été organisés pour différentes parties prenantes ; y compris les autorités traditionnelles et les responsables gouvernementaux, sur des sujets tels que la gestion des conflits, la démocratie et la bonne gouvernance.

Comme impacts immédiats, il y a une nette amélioration de l'effectif des enfants d'éleveurs à l'école au fil des ans¹⁵, ainsi que la participation et l'intégration accrues des communautés pastorales dans la société traditionnelle ; avec plus de 48 éleveurs siégeant en tant que conseillers dans 30 communes de la Région du Nord-Ouest (Sali, communication personnelle, 2016)¹⁶. Il y a en outre une augmentation de la participation des éleveurs dans les tâches civiques telle que l'inscription des électeurs sur les listes électorales, où les membres de la communauté Mbororo ont atteint des positions d'influence dans le gouvernement national, dont un Sénateur au nouveau Sénat du Cameroun en 2013 et le Secrétaire Général du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)¹⁷.

14 REFLECT (Regenerated Freirian Literacy through Empowering Community) est une approche novatrice de l'éducation mettant l'accent sur le dialogue, la communication, la réflexion et la résolution de problèmes par les participants (voir Archer et Cottingham, 1997).

15 Le taux de scolarisation parmi les communautés Mbororo estimé à 5% en 1994, a dépassé les 15% en 2005 ; et un récent recensement scolaire des Mbororo les place à 30%. www.mboscuda.org (consulté le 14/10/2016).

16 Sali Django est le Coordonnateur MBOSCUDA de la Région du Nord-Ouest.

17 Décrets présidentiels N ° 2013/149 du 08/05/2013 et N ° 2015/595 du 22/12/2015 ont tous deux nommé M. Jaji Manu Gidado à la Chambre Haute de l'Assemblée du Cameroun (Sénat) et Secrétaire générale au Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales, respectivement.

Encadré 1

Ardo Janari de Misaje dans le département du Donga et Mantung de la région du Nord-Ouest a été injustement accusé en 2012 d'être le meurtrier de son voisin avec qu'il était en conflit sur l'accès au pâturage. Il a été pris et enfermé par les agents des forces de l'ordre et 700 000 frs CFA (1 300 dollars USA) lui ont été extorqués. Le service d'assistance de MBOSCUDA l'a guidé et soutenu lors de son procès : ce qui a permis en fin de dévoiler son innocence et le procès s'est soldé par son acquittement. L'argent extorqué lui a également été restitué.

Duni Jeidoh (Superviseur Juridique régional de MBOSCUDA pour la Région du Nord-Ouest)

2.1.2 MOBILISATION DES ÉLEVEURS DANS LA PROCESSUS D'ÉLABORATION DU CODE PASTORAL ET INTENSIFICATION DU PLAIDOYER POUR SON ADOPTION

Afin d'essayer de résoudre certains des problèmes dont font face les éleveurs qui génèrent des conflits de plus en plus croissants avec d'autres utilisateurs de terres, le MINEPIA (avec le soutien financier de la FAO) a commencé à élaborer au début des années 2000 un code pastoral pour le pays. À la suite des expériences d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (voir encadré 2), un Code Pastoral a été considéré comme un mécanisme pour regrouper différentes lois et règlements sur le pastoralisme dans un même cadre, tout en redéfinissant ce cadre pour mieux répondre aux besoins pastoraux. Il a également été considéré comme une occasion de mobiliser les communautés pastorales et d'élaborer une vision commune, afin de mieux influencer les politiques et les processus de développement. Cela passe par la formation, le mentoring, le lobbying et le plaidoyer.

Cependant, bien que le processus ait commencé au début des années 2000 avec de bonnes intentions, le Code pastoral a été développé d'une manière autoritaire, sous la houlette d'une firme de consultants, avec moins de participation de la part des éleveurs eux-mêmes. Le processus a stagné en raison du manque de fonds et le fait que qu'il n'avait pas été assez inclusif (Tah et al, 2015). En 2009, la SNV décident de redonner vie au processus mais sur la base d'une approche plus participative. Ses membres collaborent avec le MINEPIA pour le faire avancer. La SNV a permis aux éleveurs de donner leur avis sur le Code, et a suscité leur intérêt pour la Confédération Nationale des Eleveurs du Bétail au Cameroun (CNEBCAM). La SNV a fourni au CNEBCAM une formation et du mentoring dans les activités de lobbying et de plaidoyer, en matière de droit de propriétés des éleveurs et du leadership. Les principes d'apprentissage des adultes ont été appliqués pour assurer l'acquisition efficace des connaissances et des compétences. La SNV a facilité l'organisation des débats aux niveaux national, régional et local sur le Code pastoral (son contenu et ses implications), et a recueilli des commentaires à ce sujet auprès des éleveurs et des autres parties prenantes. Elle a également soutenu le développement de textes (règlements) qui complètent et soutiennent le Code.

Ce Code pastoral reflète sept composantes majeures notamment : l'exploitation des ressources naturelles par l'élevage, la réglementation des activités pastorales, la gestion des conflits, les pénalités aux contrevenants des statuts, les organes de contrôle et d'implémentation d'activités pastorales tel qu'un Conseil Pastoral National, et une disposition financière créant un Fonds de Développement Pastoral pour soutenir et financer des projets de développement pastoral et d'élevage ; tels que les petites exploitations agricoles ou les enclos de nuit pour animaux, afin de les empêcher de se diriger vers les fermes, surtout lorsqu'ils se trouvent dans les zones agro-pastorales.

La SNV a diffusé le Code à travers des réunions, des séminaires et des ateliers. La SNV a aussi apporté son appui au développement des textes supplémentaires au Code. Le projet du Code a ensuite été présenté au gouvernement, afin de le soumettre pour l'adoption au Parlement.

Cependant, malgré cet effort, le Code pastoral n'a pas encore été adopté au Parlement. L'une des critiques formulées par le Ministère de l'Agriculture et du développement rural est que les opinions des agriculteurs n'ont pas été prises en compte dans le processus d'élaboration. Il est également affecté par les réformes foncières en cours dans le pays. On pense que le Code est en cours d'examen au Premier ministère¹⁸, mais il est difficile d'avoir une indication claire de son statut.

Encadré 2

Le Code Rural du Niger est un document original et novateur pour la gestion des terres et des ressources naturelles. Il a été adopté en 1993, et vise à gérer efficacement les ressources naturelles et foncières, et à lutter contre l'insécurité alimentaire et la dégradation de l'environnement. Il a été élaboré à l'aide des consultations ouvertes, grandes et élargies, inclusives et participatives. Il a les objectifs suivants : assurer la sécurité foncière, organiser le monde rural, promouvoir la gestion durable des ressources naturelles, promouvoir la gestion et la planification de l'utilisation des terres. Une caractéristique pertinente de ce code est qu'il vise la reconnaissance du droit coutumier, en mettant l'accent sur les aspects positifs tels que le rôle des chefs traditionnels, et en contournant les aspects négatifs tels que leur suprématie sur la gestion foncière

Jamart, 2010

Bien que le Code pastoral du Cameroun soit toujours débattu et qu'apparemment il faudra un certain temps avant qu'il ne soit adopté (au moins dans ses dernières étapes), le processus entrepris pour son élaboration a été décrit comme inclusif et participatif (Boureima et Flury, 2016). Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il a permis aux éleveurs de se rassembler autour d'une vision commune, et de la présenter aux décideurs politiques et autres parties prenantes. Il a ouvert la discussion, le débat et le dialogue qui n'auraient pas eu lieu autrement, et introduit les questions pastorales dans l'agenda politique avec plus d'insistance. Cela a été réalisé grâce à une

18 Tah Charles (SNV Cameroon) 2016, communication personnelle.

organisation, un partenariat et une facilitation efficaces. La plus grande faiblesse du processus a été peut-être de ne pas mettre suffisamment l'accent sur l'amélioration de l'environnement propice pour que le Code soit adopté par le plaidoyer et le lobbying : en travaillant par exemple avec des « personnalités influentes » au sein du gouvernement ou du parlement pour le faire avancer. C'est un domaine dans lequel un certain nombre d'organisations (OSC, ONG et autres) consolident leurs efforts. Beaucoup ont de grands espoirs que quand il sera promulgué (s'il le sera), le Code pastoral contribuera énormément à résoudre le nombre croissant de conflits entre agriculteurs et éleveurs, et à donner aux éleveurs une plus grande sécurité par rapport à leurs terres et à leurs ressources.

2.3 INITIATIVES RELATIVES À LA RÉOLUTION DE CONFLITS ENTRE LES UTILISATEURS DES TERRES

2.3.1 RECONCILIER LES INTÉRÊTS DE CONSERVATION AVEC CEUX DES ÉLEVEURS DANS LE PARC NATIONAL DE LA BÉNOUÉ (BNP) DU NORD-CAMEROUN

Le Parc National de Bénoué (PNB) a été créé en 1932 par l'administration coloniale française comme réserve faunique. Transformé en Parc National en 1968 et inscrit en 1981 comme réserve de biosphère de l'UNESCO, le Parc couvre une surface totale d'environ 180 000 hectares. C'est l'un des trois parcs nationaux de la région Nord du Cameroun, qui occupent plus de 40% de la superficie totale de la région (WWF, 2010). Parmi ces trois parcs, celui de la Bénoué est considéré comme le plus vulnérable en raison des nombreuses routes de bétail qui le traversent et du nombre croissant d'établissements humains autour de celui-ci (Mbamba, communication personnelle 2016)¹⁹. Comme la plupart des autres zones protégées au Cameroun, elle a été établie sans consulter les populations de la région, qui n'ont pas été compensées après qu'elles aient été forcées à déménager. Au Cameroun, les parcs nationaux sont sous la tutelle du Ministère des Forêts et de la faune (MINEF) et, par la loi, toute exploitation des ressources du Parc National est interdite et entraîne une lourde pénalité.

Le PNB abrite une végétation soudano-savane luxuriante et des ressources en eau abondantes très convoitées par les éleveurs et agro-éleveurs résidant dans la région, ainsi que par les éleveurs transhumants des autres régions du pays et des pays voisins. Les éleveurs locaux, avec environ 16 500 bovins (UICN, 2011b), se sont installés dans certaines des « zones désignées pour la faune » ou « Zone d'Intérêt Cynégétique » (ZIC). Celles-ci se trouvent principalement au Nord du Parc, établies aux alentours du Parc²⁰ en tant que zone tampon. En outre, 150 000 autres bovins entrent dans la région quand il y a abondance de pâturages conduits par les éleveurs d'autres régions du pays. Les conflits entre les fonctionnaires du parc et les éleveurs abondent,

¹⁹ J.P. Kevin Mbamba Mbamba est le conservateur du Parc National de la Bénoué

²⁰ La loi du Cameroun prévoit les « réserves de faune » et des zones d'intérêt cynégétiques parmi les aires protégées. Les premières sont désignées pour la conservation, la gestion et la reproduction de la faune et pour ses habitats, et la chasse ne peut y être autorisée que par le Ministre dans le cadre des opérations de gestion autorisées. Les dernières sont réservées à la chasse et peuvent être gérées par l'administration de la faune ou une autorité locale, ou encore toute autre personne. Ici, la chasse et les autres activités qui y sont menées sont soumises au paiement d'une taxe ou d'un accord de cogestion avec l'État (Art. 3 (1)) www.fao.org/docrep/005/y3844e/y3844f07.htm

et les décès sont occasionnellement enregistrés. Les responsables du parc reprochent aux éleveurs la dégradation des ressources du Parc ; y compris sa flore, l'érosion des sols et de l'eau en raison du piétinement des troupeaux, la transmission des maladies aux ongulés sauvages, les assassinats en guises de représailles et le braconnage (WWF, 2010). Le personnel du Parc corrompu et mal payé est connu pour sa tendance à « vendre » aux éleveurs prêts à payer, les « droits » d'entrer dans le Parc pour y faire paître leur bétail (Scholte et al, 1999).

Dans ce contexte des relations acrimonieuses entre le parc et les éleveurs, des pressions ont été exercées sur le Parc afin qu'il change son modèle de conservation de type « forteresse ». La loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant sur la gestion des forêts, de la faune et des pêches permet d'intégrer des stratégies de gestion participative dans la gestion des ressources d'un parc, en reconnaissant la nécessité d'intégrer la conservation et le développement. Cette loi déclare que les communautés vivant autour d'un parc national ou d'une autre zone protégée doivent être impliquées dans la gestion du parc et des ressources du parc, pour des progrès significatifs et durables escomptés. Avec cette idée, un plan de gestion pour le Parc National de la Bénoué a été élaboré en 2002 avec comme objectifs spécifiques : donner aux communautés locales du Parc la responsabilité de protéger les ressources naturelles du Parc, et mettre en place un système de gestion durable du Parc. Il a également été reconnu qu'il fallait aider les utilisateurs locaux des terres à identifier des moyens de subsistance alternatifs et/ou diversifiés (MINEF, 2002).

L'élaboration de ce plan de gestion a été facilitée techniquement et financièrement par le WWF, le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), la SNV et le MINEF. Les éleveurs ont saisi cette opportunité pour négocier leur accès aux ressources de pâturage et d'arrosage dans certaines ZIC. Les assistants sur le terrain et les animateurs employés par le Parc qui étaient généralement acquis à la cause des éleveurs, ont renforcé leur capacité de négociation par le biais des séances d'information et les réunions. Le comité de gestion de la ZIC qui a été créé comprend les représentants des communautés pastorales, les agriculteurs, les pêcheurs, les mineurs et d'autres utilisateurs locaux des terres, ainsi que le garde-chasse de la ZIC et d'autres parties prenantes. Ce comité a élaboré les modalités d'accès aux différentes ressources de la ZIC. Le concept de « micro-zonage » a été adopté, impliquant la cartographie et la désignation de l'espace pour différentes utilisations, y compris les zones à usage multiple (Zone à Usage Multiple–ZUM) au sein desquelles les éleveurs et autres utilisateurs des terres locales réalisent leurs activités agro/silvo-pastorales et autres activités de subsistance. En outre, les comités de gestion des différentes ZIC sont membres statutaires du Comité de Suivi du PNB, qui a pour rôle principal d'assurer une synergie d'actions et la participation des divers acteurs dans la gestion du Parc.

L'opportunité fournie par l'élaboration du Plan de gestion du BNP a permis aux éleveurs et aux autres utilisateurs des terres locales de négocier pour accéder aux ZIC autour du Parc, afin de s'y installer et d'utiliser la production des terres pour l'élevage (et autres activités). Le processus de négociation, bien que principalement dirigé par les facilitateurs, a été mené de manière participative et inclusive pour garantir sa durabilité. Les institutions et les procédures de l'État ont été utilisées pour formaliser le processus et ses résultats, à travers l'approbation du plan de gestion en 2002 par le Ministre Chargé de la faune et des aires protégées, devenant ainsi un texte juridique. Cela a clarifié toute ambiguïté qui existait auparavant sur l'exploitation des ressources du Parc. Actuellement, des consultations ont lieu pour la révision du Plan de gestion, et il est possible que les éleveurs puissent renégocier des conditions encore plus favorables.

2.3.2 PROMOUVOIR LES PLATES-FORMES DE DIALOGUE ET LES PRATIQUES MUTUELLEMENT BÉNÉFIQUES ENTRE ÉLEVEURS ET AGRICULTEURS DANS LA REGION DU NORD-OUEST DU CAMEROUN

La région du Nord-Ouest du Cameroun est un point tumultueux pour ce qui est des conflits entre agriculteurs et éleveurs. En tant que telle, elle a attiré l'attention d'un certain nombre d'organisations qui investissent dans des efforts pionniers pour favoriser le dialogue et encourager les alliances mutuellement bénéfiques entre les deux parties. Cette initiative est animée par la conviction que ce n'est qu'en créant de telles alliances appliquées et contrôlées par les utilisateurs des ressources eux-mêmes, que les besoins des deux parties peuvent être satisfaits. De plus en plus de partenaires au développement de la Région utilisent cette stratégie comme un cadre pour leurs activités qui mettent l'accent sur les principes de la promotion du dialogue à travers différentes plateformes, et la construction des relations mutuellement bénéfiques. Par exemple, la SNV a facilité le développement des plates-formes réunissant les éleveurs, les agriculteurs et les chefs traditionnels pour parler des solutions pacifiques aux conflits, y compris des plans annuels qui régissent les activités culturelles et animales, afin de développer un système intégré de récolte et d'élevage mutuellement avantageux. Au cours de la phase pilote de ce projet (2007 à 2010), une baisse de 65% des conflits a été notée dans la zone de Wum : l'un des points tumultueux pour ce qui est des conflits dans la région (Pas et Tah, 2014).

MBOSCUDA est une autre organisation qui encourage l'utilisation de cette stratégie pour résoudre ou éviter les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Après avoir piloté avec succès le programme dans trois des sept départements de la Région du Nord-Ouest entre 2008 et 2010, il a obtenu un financement en 2012 auprès de Village Aid : un organisme de bienfaisance basé au Royaume-Uni, pour reproduire, améliorer et étendre cette stratégie d'atténuation des conflits à faible coût à l'ensemble de la Région du Nord-Ouest. Les plates-formes de dialogue sont généralement composées de 14 membres, et utilisent l'approche alternative de gestion des conflits (AMA)²¹ pour résoudre les conflits agriculteurs-éleveurs (MBOSCUDA, 2014).

Un impact indirect de ces plates-formes de dialogue qui s'est avéré positif et avantageux a été l'émergence d'un système agricole intégré plus solide, renforçant les synergies entre l'agriculture et l'élevage. Le partage plus paisible des terres et des ressources par ces deux groupes d'utilisateurs signifie que ces paysages à échelles multiples et à usages multiples sont plus productifs que précédemment : c'est-à-dire lorsque les deux utilisations des terres ont été séparées. A présent, les agriculteurs permettent aux éleveurs d'entrer dans leurs terres après la récolte afin que les bovins puissent se nourrir des résidus de celles-ci. Pendant l'alimentation, le bétail dépose les matières fécales et les urines sur le sol : ce qui augmente la teneur en azote du sol et donc sa fertilité, prête pour la plantation ultérieure des cultures. C'est une situation « gagnant-gagnant » ; tant pour les éleveurs que pour les agriculteurs, ainsi que pour l'environnement. Ces plateformes de dialogue et partenariats pour l'agriculture ont

21 L'approche alternative de la gestion des conflits est un domaine multidisciplinaire de recherche et d'action qui vise à aborder la question de savoir comment les gens peuvent prendre de meilleures décisions, en particulier sur les problèmes difficiles et litigieux. Initialement développé aux États-Unis il y a environ deux décennies, elle est actuellement mise en œuvre dans le monde entier en tant que complément ou alternative à des stratégies plus contradictoires ou non consensuelles, telles que le recours judiciaire ou juridique, les campagnes d'information publique initiées unilatéralement, ou les actions politiques partisans.

<http://www.fao.org/docrep/005/x2102e/x2102e02.htm> (consulté le 28/09/16).

été saluées en tant que mécanisme-phare de résolution des conflits dans la Région. À la fin de 2014, SNV avait facilité la création de 375 alliances agricoles enregistrées et plus de 2 000 autres non enregistrées (SNV, 2014).

La négociation, le dialogue et la collaboration se sont révélés être des outils essentiels pour les éleveurs et les agriculteurs, leur permettant de définir eux-mêmes l'accès aux ressources. Initiée par des plateformes de dialogue qui ont permis à divers interlocuteurs de se réunir et de discuter, la confiance a été renforcée entre les éleveurs et les agriculteurs, et a facilité les débats, les négociations et le consensus entre les deux groupes. Ces accords rarement rédigés dépendent plutôt de la confiance. Pour donner à de tels accords une sorte de reconnaissance formelle, le projet de Code Pastoral en attente d'adoption par le Parlement a inclut des activités telles que les plates-formes de dialogue et les pratiques mutuellement bénéfiques entre éleveurs et agriculteurs.

2.4 INITIATIVES RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE L'ENTENTE ET DE LA COLLECTE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES POUR LA PLANIFICATION DE L'UTILISATION ET DE LA GESTION FONCIÈRE DANS LES PÂTURAGES

2.4.1 CARTES D'UTILISATION DE LA TERRE ÉLABORÉE DE MANIÈRE PARTICIPATIVE POUR NTEM, VILLAGE DE LA PLAINE DES MBAW, ARRONDISSEMENT DE NWA, RÉGION DU NORD-OUEST ET LE PLAN D'UTILISATION DE TERRES DE LA COMMUNE DE BANGANTE, DÉPARTEMENT DU NDÉ, RÉGION DE L'OUEST.

Que ce soit au niveau du village ou de la commune, les plans d'utilisation des terres, donnent l'opportunité aux communautés de prendre entièrement part aux processus décisionnels relatifs aux terres qu'ils utilisent et occupent. Le processus de décentralisation²² a créé l'espace et la condition nécessaires pour que les communautés puissent faire valoir leur droit d'implication. Les plans peuvent contribuer à promouvoir un régime pastoral sécurisé, en contribuant à réduire les conflits entre les différents utilisateurs des terres ; notamment les éleveurs et les agriculteurs, atténuer les impacts de la croissance démographique et protéger les systèmes de pâturage, les zones communales et la mobilité. Les deux exemples partagés ici nous offrent l'opportunité d'examiner l'aménagement du territoire à deux échelles différentes : le village et la commune, et deux types de facilitateurs du processus de planification de l'utilisation des terres : Community Assistance in Development (COMAID), une ONG relativement petite, et le Programme National de Développement participatif (PNDP) mis en œuvre par le

22 La loi sur l'orientation de la décentralisation a été adoptée par l'Assemblée nationale, et permet entre autres aux populations d'être résolument impliquées dans la définition et la gestion des affaires de leurs autorités régionales et locales. Cette déconcentration des pouvoirs résultera essentiellement du transfert par l'État des ressources humaines, matérielles et financières ; en particulier par le biais du transfert d'impôts et / ou des revenus cédés aux autorités régionales et locales (Centre pour la Démocratie et les droits de l'homme www.ccdhr.org Accessed 06/10 /2016).

Gouvernement camerounais. Les deux initiatives ont utilisé des approches participatives pour assurer l'adhésion, et ont été inclusives ; associant les femmes, les jeunes et les autochtones.

Élaboration de manière participative d'une carte d'utilisation de la terre pour le village Ntem

Le village de Ntem se trouve dans la plaine de Mbaw, arrondissement de Nwa, région du Nord-Ouest. À l'instar de la majorité des autres villages du pays, celui-ci est confronté à une myriade de problèmes de gouvernance foncière tels que : l'affaiblissement et la substitution des systèmes de droit foncier coutumier par les lois de l'État, la vente illégale de terres par les autorités traditionnelles sans scrupules, la faible capacité et volonté des dirigeants traditionnels pour représenter efficacement les intérêts des communautés dans les conseils fonciers, l'accaparement des terres par des élites puissantes et riches, la fraude et la corruption dans l'administration foncière. Comme dans la plus grande partie du pays, les éleveurs de ces deux endroits sont très vulnérables en termes de sécurité foncière, et ont souvent été expulsés des « terres nationales » pour céder place à de petites et vastes exploitations agricoles, et à d'autres activités.

Dans le cadre d'un projet financé par l'ILC visant à améliorer les droits fonciers pour les communautés locales dans la plaine des Mbaw de la Région du Nord-Ouest du Cameroun, COMAID a facilité la production de manière participative d'une carte d'utilisation du village Ntem. Les processus ont commencé par la tenue d'une réunion de sensibilisation, à laquelle ont participé diverses parties prenantes dans la gouvernance foncière ; y compris les autorités administratives, municipales et traditionnelles, et les villageois composés d'hommes, de femmes, de jeunes et de groupes minoritaires. La réunion a également servi de forum pour faire un diagnostic de la mauvaise situation de la gouvernance foncière de la plaine des Mbaw, et établir des résolutions solides pour améliorer la situation ; notamment en utilisant la cartographie de l'utilisation des terres. On croyait que grâce à cette cartographie d'utilisation des terres, les droits recevraient une certaine légitimation. Dans cet esprit, COMAID a facilité la cartographie participative de l'utilisation actuelle des terres par les autorités traditionnelles et le Comité de gestion du projet du village. Les membres de la communauté locale ont été formés à l'utilisation du GPS. Les cartes d'utilisation des terres ont intégré les images satellites Landsat, les classes d'utilisation du sol numérisées dans les SIG, ainsi que les cartes d'utilisation des terres imprimées. Toutes les parties prenantes ont eu la possibilité de valider les cartes lorsqu'elles ont été présentées à la communauté et à d'autres parties prenantes.

Ce processus a conduit à des résultats très importants (COMAID, 2015). Tout d'abord, la cartographie utilisant la technologie des satellites a permis de rendre réel et palpable ce qui se trouvait habituellement uniquement dans l'esprit des gens. Cela a mis à nu, grâce aux images spatiales éclatantes, la situation précaire de l'utilisation du sol dans le village. Il était évident que l'accaparement des terres était un problème majeur, les deux tiers environ de toutes les terres du village ayant été accaparées par des barons riches et influents du système qui, pour la plupart, ne sont pas des autochtones. Les dirigeants traditionnels égoïstes qui sont supposés être « les gardiens » de la terre ont aidé ces barons à travers des accords fonciers douteux avec l'inégalité qui en résulte dans l'accès, la propriété et le contrôle des terres entre les agriculteurs riches et les petits agriculteurs. Ainsi, la conversion de la plupart des terres accaparées en plantations de palmier à huile et de cacao²³ menace l'autosuffisance alimentaire locale.

23 En raison de ses sols chauds, humides et riches en matières organiques, les préoccupations industrielles privées et parapubliques ont mis en place des plantations de palmier à huile et de cacao au cours des deux dernières décennies. Ceci a également été facilité par la réhabilitation des routes principales qui traversent la plaine.

Le plus grand résultat de ce processus est probablement le fait que la carte d'utilisation des terres ait été acceptée et validée par toutes les parties prenantes comme un outil légitime pour la gestion des terres dans le village de Ntem. La carte a été produite avec la communauté Ntem, et a délimité et tracé les étendues des terres du village Ntem pour des activités particulières. La communauté, les autorités traditionnelles, les membres du Conseil consultatif des terres et la CAP, les autorités municipales et les législateurs ont tous participé à l'exercice de validation. Le coût de production de la carte d'utilisation des terres du village de Ntem s'est élevé à environ 6 millions de francs CFA (9 000 USD).²⁴

Le Plan pour l'utilisation et la gestion durable des terres dans la commune de Bangangté, département du Ndé, Région de l'Ouest

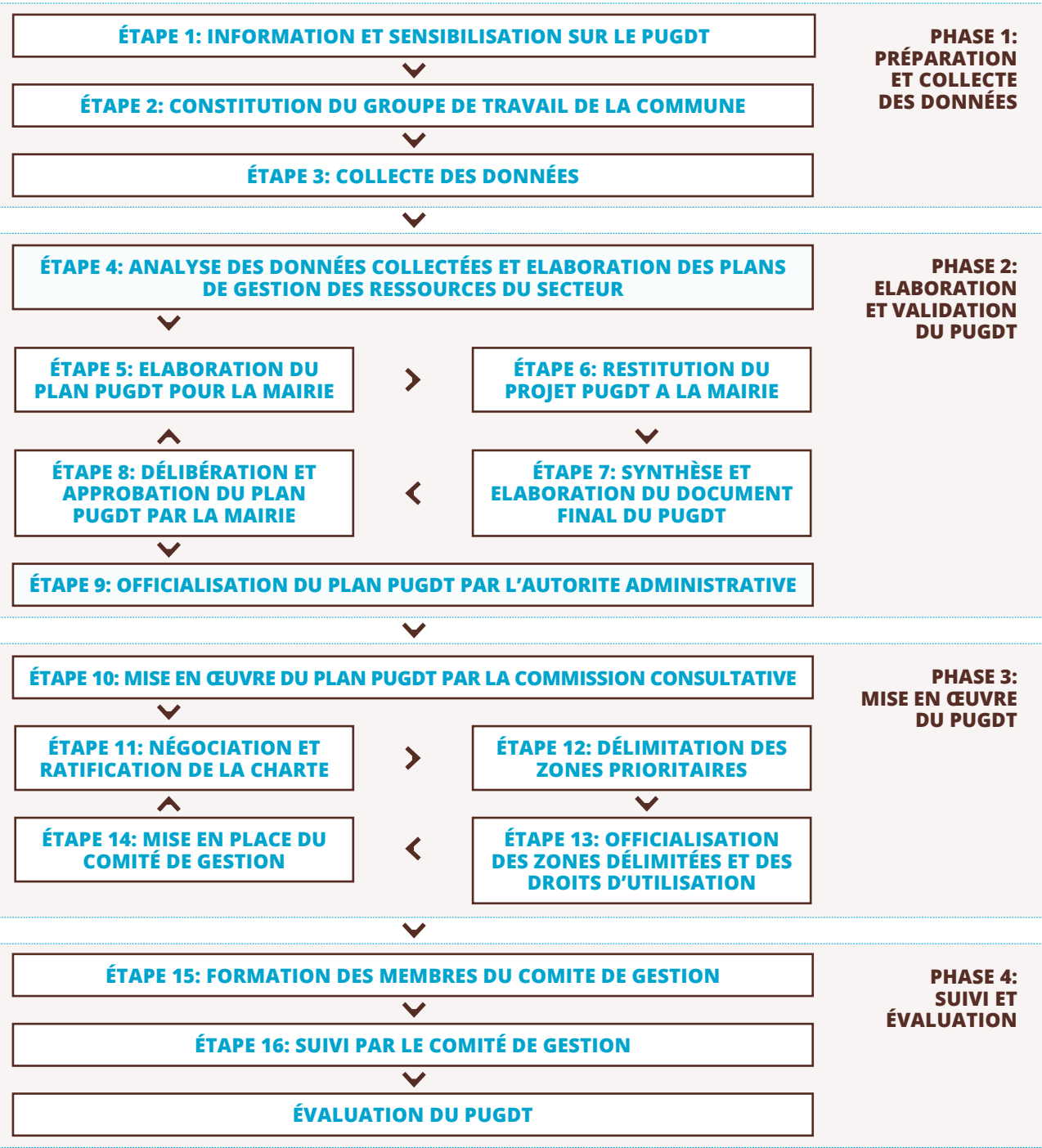
Dans la commune de Bangangté, Département du Ndé dans la Région de l'Ouest, le modèle d'utilisation des terres a considérablement changé au cours des dernières années. Un facteur clé de cette situation a été une augmentation de la pression démographique due à la croissance démographique et à la migration. Cela a conduit à une surexploitation des ressources naturelles de la région, y compris la dégradation des sols avec une stagnation ou une baisse de production agricole et de productivité. Les conflits entre les différents utilisateurs de la terre tels que les agriculteurs et les éleveurs sont devenus plus fréquents et mortels. En 2009, le *Programme National de Développement Participatif (PNDP)* a convenu²⁵ de travailler avec le Conseil municipal de Bangangté pour piloter son Plan d'utilisation et de gestion durable des terres (plus tard appelé PUGDT). Le PUGDT est un outil qui permet aux communes et aux communautés de caractériser et planifier l'utilisation de leurs terres (PNDP, 2010). Il vise à créer les conditions nécessaires pour que les communautés puissent accéder à une gestion plus durable de leurs terres d'une manière écologiquement rationnelle, socialement acceptable et économiquement appropriée. Il s'agit de permettre la délimitation non seulement des terres pour les activités sylvicoles et agro-pastorales, mais aussi des zones protégées et de conservation. Il devrait servir de stimulant pour un dialogue entre tous ceux qui ont un intérêt dans la gouvernance et le droit de propriété foncière dans une région donnée. Il nécessite une élaboration de manière interdisciplinaire, itérative et participative, afin d'arriver à une utilisation consensuelle des terres et des ressources foncières.

Les phases d'élaboration de ce plan ont été les suivantes : la phase de préparation et de collecte des données, la phase d'élaboration et de validation, la phase de mise en œuvre et la phase de suivi et d'évaluation. Au cours de chacune de ces phases, il y a des étapes. L'étape 4 est beaucoup plus importante : il s'agit de l'analyse des données recueillies et la production des plans sectoriels de gestion des ressources qui prévoient le partage de celles-ci. Cette étape nécessite qu'une carte détaillée d'occupation des terres soit produite, et qui montre les utilisations et les activités agricoles, pastorales et autres dans le village. Ensuite, en suivant strictement les critères liés aux caractéristiques des sols et aux conditions climatiques, des cartes que certaines parties de la commune pouvaient déjà potentiellement utiliser ont été dessinées et ensuite superposées les unes aux autres pour voir s'il peut y avoir des conflits dans le découpage des zones pour les différentes activités.

24 Christian Jitarr Taku est le Coordonnateur du COMAID

25 Le 5 décembre 1990, l'Assemblée nationale a approuvé plus de 100 « lois de la liberté » introduites par le gouvernement. Ces lois se limitaient à de nombreux aspects de la politique nationale, mais les aspects les plus importants portaient sur la tenue des réunions publiques et des rassemblements : liberté de la presse, liberté d'association et création de partis politiques.

Processus d'élaboration et de mise en œuvre du PUGDT



De plus, les étapes 9 et 14 méritent d'être soulignées. Elles comportent l'officialisation du plan d'utilisation des terres, des zones d'agriculture, d'élevage et d'exploitation forestière. Le premier consiste à envoyer le projet de plan d'utilisation des terres (PUT) au responsable administratif qui signe un arrêté reconnaissant le PUT comme un outil légitime de planification et de développement pour la mairie : ce qui marque le début du processus de mise en œuvre du plan d'utilisation des terres. L'autorité administrative signe un deuxième arrêté formalisant la réservation des différentes zones d'utilisation des terres ; par exemple pour l'agriculture, l'élevage et la sylviculture.



Les membres de la communauté recevant de l'aide suite à la démolition de leur domicile sur les montagnes de Mamada.

Pour protéger l'élevage dans la région de Bangangté, les recommandations suivantes ont été formulées : améliorer le fourrage dans les zone pastorales avec des herbes appropriées et des espèces légumineuses, délimiter et protéger les couloirs de transhumance qui servent de lien à la zone de transhumance ; y compris l'utilisation des bornes en béton, restreindre toute activité agricole entre 50 et 100 m de chaque côté des couloirs de transhumance, clôturer toute champ le long des couloirs, doter les couloirs de transhumance des services de vaccination, des points d'abreuvement et de marchés à bétail. Il encourage également l'intégration du bétail et de la production végétale par l'utilisation des résidus de récolte par les animaux et la fertilisation des champs par le bétail à travers le fumier et l'urine.

À ce jour, la phase 1 (préparation / collecte des données) et la phase 2 (élaboration / validation) sont achevées. La phase 3 (mise en œuvre) et la phase 4 (suivi / évaluation) font face à des défis et à des retards. La seule activité qui a été menée jusqu'ici est l'entretien des couloirs de transhumance et des pistes de bétail avec des points de vaccination.

2.5 INITIATIVES RELATIVES À LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION, À L'APPUI À L'AUTONOMISATION ET À L'ACTION COLLECTIVE

2.5.1 NORTHWEST LAND OBSERVATORY: DÉFENCE ET RÉTABLISSEMENT DES DROITS DE PLUS DE 300 ÉLEVEURS MBORORO DES MONTAGNES DE MAMADA

Le Northwest Land Observatory (NWLO) est une plate-forme de 15 OSC et ONG travaillant sur les questions de gouvernance foncière dans la Région du Nord-Ouest menée par COMAID, MBOSCUDA et COMINSUD. Le NWLO a été créé en 2012 afin d'aider les communautés locales à avoir une plus grande sécurité d'accès à leurs terres grâce à des activités de lobbying et de plaidoyer, et à jouer un rôle de « chien de garde ».

Les réformes constitutionnelles qui ont eu lieu au Cameroun au début des années 90 ont créé un espace de plaidoyer et de lobbying auprès des ONG et des OSC dont beaucoup (y compris MBOSCUDA) ont été créés à ce moment. Ces réformes ont créé des garanties de droits fondamentaux de l'homme, de libertés civiles et politiques (y compris la liberté d'association). Le NWLO a permis à bon nombre de ces organisations de renforcer leur voix et leur présence en se réunissant, en créant une vision commune, en regroupant leurs ressources, etc. À Bamenda, le NWLO a exercé un lobbying contre l'expulsion des Mbororos de leurs terres ancestrales qu'ils occupaient depuis 1904. La saga a débuté en 2010 lorsque l'Archidiocèse Catholique de Bamenda a reçu 46 ha de terres (qui comprenaient une partie des montagnes de Mamada, abritant plus de 300 éleveurs Mbororo) comme subvention temporaire par le Ministère des Domaines et des Affaires Foncières pour la construction d'une université catholique. Les autorités catholiques ont réclamé la plus grande partie des montagnes de Mamada, avec une superficie de près de 74 ha. Entre 2012 et 2014, les éleveurs ont lutté avec les autorités catholiques contre l'expulsion de leurs terres ancestrales. Des mises en demeure ont été envoyées aux éleveurs en 2012 pour quitter leurs terres et se réinstaller dans une zone connue pour être fertile aux conflits entre agriculteurs et éleveurs. Des bulldozers ont été envoyés pour détruire les maisons des éleveurs qui ont combattu ; comme conséquence, certains ont été blessés, d'autres arrêtés et détenus. Leurs maisons et leurs biens ont été pillés et rasés.

La subvention initiale du Ministère des Domaines et des Affaires Foncières aux autorités catholiques était attaquant parce que la loi prévoit l'expropriation des « terres nationales de catégorie A » uniquement si elles sont inoccupées et inexploitées, et, le cas échéant, pour le bien et l'intérêt public. Des procédures telles que le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC) devraient être recherchées et obtenues. Ce n'était clairement pas le cas ici. Ayant été rendus sans abri, les conseillers juridiques de la NWLO et de la MBUFONZAK (leur représentant légal) ont demandé aux éleveurs d'organiser des campements sur le terrain de l'archidiocèse de Bamenda. Cela a attiré beaucoup d'attention et la sympathie du public. La NWLO a également porté l'affaire aux médias qui ont fait connaître l'action à l'échelle nationale et internationale. On a découvert que les catholiques occupaient 74 ha au lieu des 46 ha accordés par le ministre comme subvention temporaire. Ces faits ont été présentés aux autorités administratives de la Région.

Le préfet a convoqué une réunion sur la crise et une résolution a été prise pour que le conseil consultatif des terres se rende sur le site pour tracer les 46 ha qui leur ont été initialement attribués. Grâce aux médias qui ont attiré de l'attention, les organisations ont fourni des dons en espèces et en nature aux éleveurs pour reconstruire leurs maisons et, dans une certaine mesure, améliorer leurs moyens de subsistance.

En raison du large écho que les médias ont donné à l'affaire et la sympathie locale, nationale et internationale à la cause des éleveurs, il semble que les autorités catholiques se sont retirées du litige. Cela s'est fait avant même le jugement définitif du tribunal administratif sur l'affaire.

Le succès de cette étude de cas est dû, du moins en partie, à la décision des organisations impliquées d'entreprendre une approche multi-stratégique à partir des diverses sources de soutien. Tout d'abord, la démonstration politique a été utilisée pour sensibiliser le public à la question et pour attirer l'attention des médias et du public. Deuxièmement, le partenariat et le lobbying auprès d'organisations nationales et internationales ciblées a fourni un soutien financier et matériel.

Enfin, il y a eu l'ouverture des poursuites administratives et juridiques face à cette injustice, comme le montrent les actions des autorités administratives pour faire une cartographie des 46 ha comme indiqué dans la subvention temporaire.

2.5.2 AUTONOMISATION DES FEMMES PAR LA PROMOTION DE COOPÉRATIVES LAITIÈRES DANS LA RÉGION NORD-OUEST DU CAMEROUN

Les femmes-éleveurs au Cameroun font face à une double marginalisation : être éleveurs et vivre dans des sociétés patriarcales. Elles n'ont généralement pas assez de droits à la propriété et à l'accès aux ressources foncières et animales. En outre, la plupart des projets de promotion de développement d'élevage n'ont pas profité aux femmes en raison d'un manque d'attention aux problèmes de genre et à un mauvais ciblage. L'autonomisation des femmes peut être soutenue par la construction d'un pouvoir collectif et l'ouverture d'opportunités pour qu'elles influencent les processus décisionnels et le mode de vie pastorale.

Dans la Région du Nord-Ouest du Cameroun, certains acteurs de développement corrigent les fautes du passé en intégrant la notion de genre dans les efforts de développement d'élevage. De plus en plus d'attention est accordée à des espèces telles que la volaille, les petits ruminants et les vaches laitières, dont les femmes ont tendance à avoir des responsabilités et bénéfices plus importants. Les acteurs utilisent des approches participatives et axées sur des groupes, qui sont généralement plus appropriées et accessibles aux femmes que les approches classiques qui ciblent les hommes. Il convient de souligner les nombreux efforts déployés par différents partenaires de développement pour faciliter la création des coopératives laitières dans la région au cours des 5 à 10 dernières années. Dans les communautés pastorales, les femmes jouissent des pleins droits au lait et contrôlent pour la plupart la traite, la transformation, la vente et la distribution du lait et des produits laitiers. L'objectif sous-jacent de ces efforts consiste à augmenter le revenu que les femmes reçoivent grâce à la vente de lait qui améliore constamment leur voix au sein du ménage, leur pouvoir d'achat, leur confiance en soi et surtout leur position aux yeux des hommes. Tout cela peut avoir une influence positive sur le pouvoir qu'elles exercent dans les communautés pastorales. Les interventions comprennent l'amélioration des compétences techniques et managériales des femmes, comme le montrent les exemples soulignés ci-dessous.

Plusieurs coopératives laitières existent dans la région du Nord-Ouest du pays. La Wum Industrial Dairy Cooperative (WIDC) qui se trouve à quelques 65 km de Bamenda est une coopérative créée par une vingtaine de femmes éleveurs en 2010. Les membres aspirent à respecter la devise du groupe « Tummude Risku » qui peut se traduire littéralement du Ffulde par « calebasse de richesse » : la calebasse étant le principal réceptacle pour la traite, le stockage et le transport du lait dans les communautés Mbororos peuhls. Cette coopérative ajoute de la valeur au lait qu'elle recueille des membres et des non-membres en le transformant en yaourt, fromage et beurre. La coopérative pourrait gérer environ 250 litres de lait par jour. Mais la production est très en-deçà de cette capacité de traitement, principalement à cause des problèmes de marketing et d'organisation. Une autre coopérative trouvée à proximité est la Sabga Dairy Cooperative (SDC), située à environ 25 km de Bamenda, qui a été créée à la fin des années 1990 avec environ 66 membres.

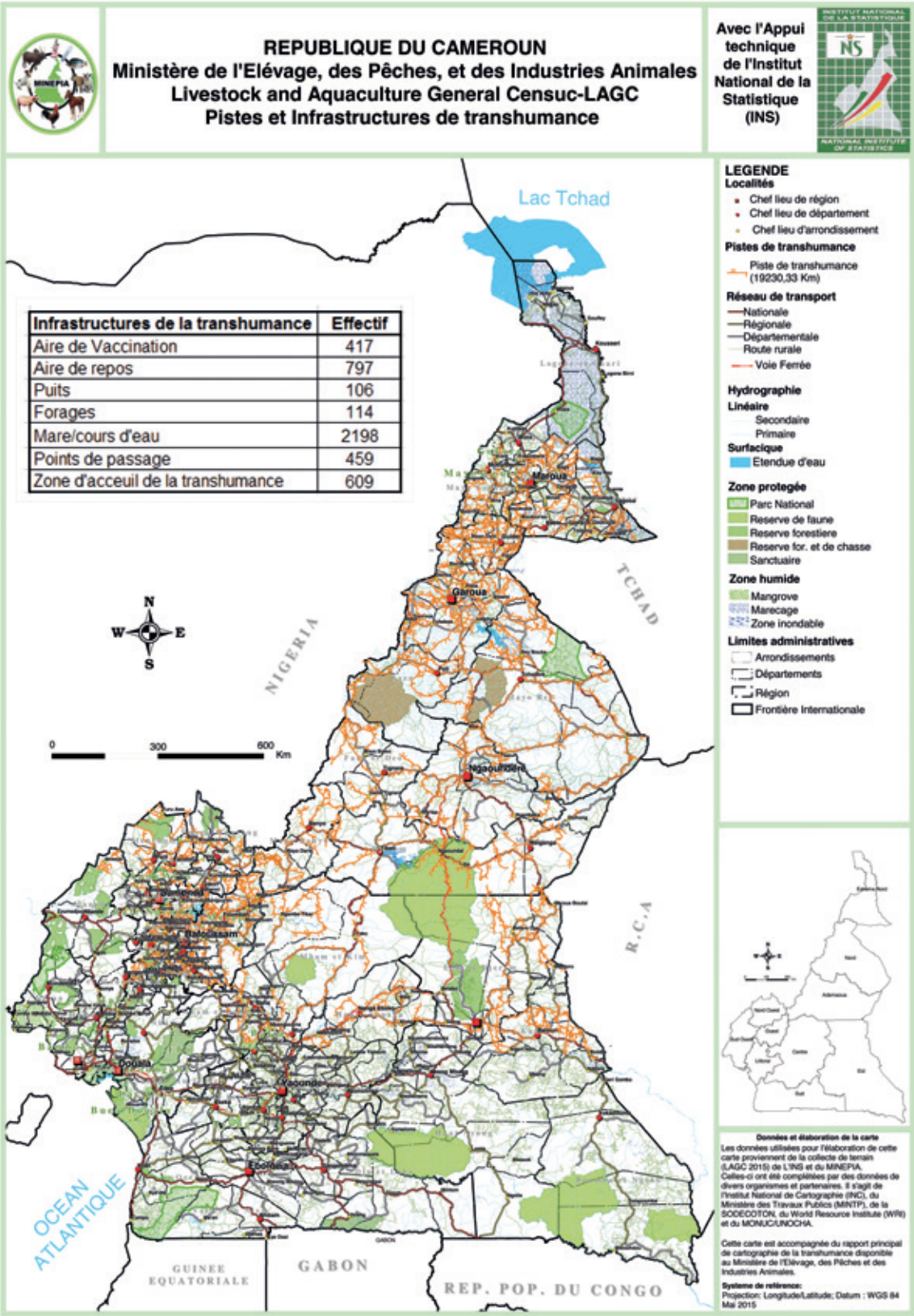
Ces coopératives ont bénéficié du soutien institutionnel, matériel et financier de plusieurs partenaires de développement. À ses débuts, la WIDC a reçu des dons en matériel de l'Organisation Internationale du Travail (BIT), notamment un réfrigérateur, un congélateur et une cuisinière à gaz, tandis qu'en 2011, l'Union européenne a donné au groupe un pasteurisateur, un incubateur, un groupe électrogène et des réfrigérateurs supplémentaires. En outre, la SNV a investi dans des formations pour améliorer les capacités managériales et techniques des membres des coopératives par le biais des ONG telles que COMINSUD, Sustainable Livestock Foundation and Society for Initiatives in Rural Development and Environmental Protection. Les thèmes de ces formations comprennent le marketing, la dynamique de groupe, les compétences en leadership, l'hygiène et le traitement du lait. Un soutien similaire a été accordé à la SDC par des partenaires de développement tels que Land O Lakes USA, FAO et MINEPIA. En outre, certains membres du groupe ont été emmenés aux États-Unis pour une visite d'étude.

Ces coopératives ont amélioré leurs économies d'échelle, la quantité et la qualité du lait produit, et ont donné une valeur ajoutée au lait en le transformant en d'autres produits. Elles ont réduit les coûts de transaction de la production laitière, les coûts d'opportunité et le temps passé à commercialiser des produits laitiers. Le revenu que les femmes reçoivent des paiements par quinzaine ou par mois de la/des coopérative (s) pour le lait fourni a renforcé leur autonomie financière et sociale, ainsi que leur estime de soi. Elles sont autonomes, et ont davantage confiance en elles-mêmes²⁶. Les hommes reconnaissent maintenant mieux la contribution des femmes au bien-être des ménages et de la communauté, et ont apporté leur plein soutien aux coopératives laitières. Ils ont déclaré qu'ils ne se sentent pas menacés par ce statut croissant des femmes²⁷. Certaines des femmes qui dirigent les coopératives ont été élues au sein du gouvernement local comme conseillères municipales. De plus, les membres affirment que le taux de scolarisation de leurs enfants a également augmenté, et est meilleur les familles des membres des coopératives que partout ailleurs.

Cependant, au cours des dernières années, le niveau d'activité dans ces coopératives a diminué. Cela se ressent à travers les archives qui ont montré une baisse dans l'achat du lait au cours des années et leurs livres d'or, qui ont certainement connu de meilleurs jours. De nos jours, le pasteurisateur et l'incubateur (hautement efficaces) donnés au (x) groupe (s) sont rarement utilisés. Les membres ont attribué cette crise à un manque des points de commercialisation pour leurs produits et à une crise de leadership au sein des communautés pastorales en général : ce qui a eu un impact sur les coopératives laitières.

26 Haiwe Bira et Alima Amadou sont respectivement Présidente et Vice-Présidente de la Wum Industrial Dairy Cooperative (WIDC), tandis que Maimuna Ije, Mairu Buba et Adama Mohamadou sont membres de la Sabga Dairy Cooperative. Ces membres des coopératives laitières ont fait ces déclarations dans un entretien avec les femmes le 08/07/2016 à Wum et le 13/07/16 à Sabga.

27 M. Oumarou Amadou, conseiller et époux de la Vice-Présidente de la WIDC a déclaré : « Nous ne nous sentons pas menacés par le statut croissant de nos femmes, et nous avons même appris à être fiers de leurs réussites ».



2.6 INITIATIVES RELATIVES AU TITRAGE, À LA DÉLIMITATION ET À LA PROTECTION DES COULOIRS DE TRANSHUMANCE ET DES ZONES DE PÂTURAGES

2.6.1 SÉCURISER LES ZONES PASTORALES ET DÉLIMITER LES COULOIRS DE TRANSHUMANCE DANS LES RÉGIONS DU NORD ET DE L'EXTREME NORD

Le projet d'Appui à la Gestion Equitable et durable de l'Espace Agropastoral dans le Nord et l'Extrême Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN) est basé sur un accord de coopération entre le Gouvernement du Cameroun et l'UE pour 650 millions d'euros. Il a débuté en octobre 2012 et a été achevé en décembre 2015, couvrant 15 communes dans les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord du pays avec une population estimée à plus de 345 000 habitants. Il visait à renforcer et à consolider le dialogue entre les organisations d'éleveurs, les organisations d'agriculteurs et les communes, pour une gestion durable des ressources agro-pastorales et la promotion de l'élevage (PAGEPA-NEN, 2015).

Les Régions du Nord et de l'Extrême-Nord sont les meilleures régions productrices de bétail du pays, principalement sous les systèmes pastoraux. Comme décrit précédemment, cette zone est soumise à des pressions croissantes sur le changement d'affectation des terres (du pâturage à l'agriculture), la fragmentation des pâturages et le blocage des couloirs de transhumance. L'occupation excessive des pâturages restants est courante, conduisant à la dégradation. Les conflits entre les différents utilisateurs de la terre augmentent. Les éleveurs dans les régions sont mal organisés et marginalisés dans les processus décisionnels.

La décentralisation a permis que davantage de décisions et de ressources financières soient dévolues à des niveaux inférieurs de gouvernement : ce qui rend les communes responsables de la gestion de l'infrastructure du développement d'élevage. Grâce aux efforts du projet PAGEPA-NEN, les éleveurs se sont organisés en deux fédérations : la Fédération des groupes d'initiative commune du Nord (FEUGELDNORD) et la Fédération des éleveurs de bovins de la région de l'Extrême-Nord (FEB). L'Unité de Coordination du Projet de PAGEPA-NEN a renforcé les capacités de FEUGELDNORD et FEB à travers des séminaires, des réunions, des séances d'information et d'éducation, ainsi que des émissions radio. Ces deux fédérations d'éleveurs ont maintenant des plans d'activités / de développement quinquennaux. Les résultats sur le terrain comprennent la cartographie numérisée d'environ 565,73 km² de zones pastorales, la délimitation et la sécurisation avec des bornes en béton d'environ 102 km de couloirs de transhumance, et la création des comités locaux de surveillance (ou de gestion) pour poursuivre le dialogue entre les différents groupes d'utilisateurs et soutenir la gestion participative des couloirs (PAGEPA-NEN, 2015).

De même, la capacité institutionnelle et organisationnelle des communes a été améliorée pour leur permettre de jouer pleinement leur nouveau rôle de co-gestionnaires de l'infrastructure de l'élevage jusqu'alors joué par le personnel du MINEPIA. Des plates-formes de consultation existent maintenant dans la plupart des 15 communes où le projet a mené ses activités. Ces plates-formes rassemblent tous ceux qui ont un intérêt dans la gestion des ressources

pastorales ; y compris les autorités municipales, les communes et les autres experts techniques du gouvernement, les organisations d'éleveurs et d'agriculteurs, ainsi que les autres partenaires techniques et financiers. Ces plates-formes ont des règles de fonctionnement qui définissent les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes, la périodicité de leurs réunions, etc.

Ces fédérations ont donné une plus grande visibilité aux éleveurs des Régions du Nord et de l'Extrême-Nord, et un tremplin pour s'affirmer surtout dans les négociations avec d'autres parties prenantes. Elles sont officiellement enregistrées, et cette reconnaissance par l'Etat leur permet de construire d'autres réseaux : ce qui peut leur être bénéfique sur les plans technique ou économique. Les organisations qui les aident déjà sont : la Cellule d'Appui au développement intégré (CADEPI), le Centre d'Appui à la recherche et à l'élevage (CARPA) et des organisations internationales telles que la SNV et l'UE.

Les comités et les structures créés ont été officialisés par un arrêté des autorités administratives. C'est alors que le Gouverneur ou le Préfet signe un arrêté qui précise que les pâturages délimités ou les couloirs sont exclusivement réservés à l'utilisation pastorale. Avec cet acte administratif, les contrevenants peuvent être traduits en justice. Sans une loi administrative, le seul recours est l'arbitrage entre les parties par le CAP. Le suivi par les organisations telles que le CARPA et le FEB a été très nécessaire pour pousser les autorités à agir en cas de problèmes le long des couloirs (Moritz et al, 2013).

2.6.2 LA CARTOGRAPHIE DES COULOIRS DE TRANSHUMANCE ET DES INFRASTRUCTURES PASTORALES QUI LES BORDENT

La situation générale des couloirs de transhumance dans le pays est caractérisée par un accroissement de l'ingérence d'autres modes d'utilisations de terre telles que l'agriculture, la construction, le développement d'infrastructures, les aires protégées, etc. Cette situation a conduit à des conflits constants entre les éleveurs et les agriculteurs, les promoteurs immobiliers, les conservateurs, etc. À cela s'ajoute l'absence générale de politique et de législation nationale protégeant les routes du bétail. De plus, la plupart des routes du bétail qui existent ne sont pas matérialisées et ne comportent pas d'infrastructures. En outre, il n'existe pas de carte mise à jour sur l'état des itinéraires du bétail dans le pays, et les cartes auxquelles on se réfère actuellement remontent à l'époque coloniale ou postindépendance.

Dans le cadre du recensement national de l'agriculture et de l'élevage qui est prévu, le MINEPIA avec l'assistance technique de l'Institut National de statistique du Cameroun a entrepris une cartographie des couloirs de transhumance et de l'infrastructure pastorale connexe trouvée sur leur chemin. Cela inclut les itinéraires du bétail et leur statut. Le but ultime était d'avoir une carte géo-référencée et une solide base de données pour le prochain recensement agricole et de l'élevage au Cameroun, et pour la future délimitation et l'amélioration de la prestation de services le long des couloirs.

Soixante agents de cartographie, onze contrôleurs et dix géomètres ont entrepris cette cartographie des itinéraires. Des guides locaux ayant une bonne maîtrise du terrain ont été engagés pour cet exercice (Djienouassi, communication personnelle 2016)²⁸. La cartographie

²⁸ Sebastian Djienouassi est Chef de Cellule d'Enquêtes et de Statistiques au Ministère d'Elevage de Pêches et des Industries Animales.

a été faite avec l'aide de GPS, les enquêtes ont été utilisées pour recueillir des informations le long des couloirs de transhumance et des caméras utilisées pour prendre des photos. Des coordonnées GPS ont été prises pour la localité et le nom de la localité, la longueur du couloir, l'état du couloir et la nature de la surface du couloir. L'infrastructure pastorale le long des couloirs a été également géo-référencée, et le type et l'état pris noté.

Les résultats de l'exercice de cartographie ont révélé que la transhumance est réalisée dans neuf des dix régions : du pays principalement entre les mois d'octobre et d'avril. Environ 19 000 km de couloirs de transhumance ont été tracés avec plus de 85% des couloirs non sécurisés. Les résultats ont également révélé que 80% de la transhumance effectuée dans le pays est nationale avec une transhumance transnationale qui se déroule principalement dans les régions de l'Est et du Nord. Il existe environ 5517 différents types d'infrastructures le long des routes ; en l'occurrence 797 sites de camping, 2198 points d'arrosage naturels, 114 puits construits et 106 puits creusés à la main. Plus de 80% des masses d'eau répertoriées étaient très affectées par les pluies saisonnières (MINEPIA-INS 2015).

Malgré le succès général de la cartographie, certains problèmes ont été rencontrés. Ceux-ci étaient principalement liés à l'insécurité et à la méthodologie. Sur le plan de la sécurité, les couloirs de transhumance se retrouvent principalement dans des zones enclavées et éloignées à l'accès difficile, et sujets à des attaques. C'est l'exemple des régions du Nord Cameroun où le groupe insurrectionnel Boko Haram continue de dominer. Sur le plan méthodologique, il était difficile d'obtenir le nombre approximatif d'animaux qui utilisent les couloirs. Il s'agit d'une difficulté majeure qui doit être corrigée avant le recensement de l'élevage proprement dit.

LEÇONS APPRIS

3.1 L'ÉDUCATION, LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET LA SENSIBILISATION

Les éleveurs doivent être informés et éduqués sur leurs droits, ainsi que sur la valorisation et la défense de ces droits. Les éleveurs sont des « victimes » de leur tradition et de leurs moyens de subsistance ; et pour la plupart, ils n'ont pas reçu d'éducation formelle ou n'ont pas été exposés à des questions importantes au-delà de leur localité.

Le renforcement des capacités, en particulier par le biais de programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour les adultes et l'éducation formelle pour les enfants, s'est avéré être une rupture du cercle vicieux de la marginalisation, de l'exploitation et de la faible estime de soi de la plupart des communautés pastorales. En même temps, l'analphabétisme et d'autres lacunes dans les compétences et les capacités ne devraient pas constituer des obstacles à l'engagement sur les problèmes fonciers. Les communautés confrontées à ces défis peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire, mais il est leur est possible de venir à bout de leurs limites. Le développement des coopératives laitières pour femmes est un bon exemple à cet égard.

La sensibilisation et la prise de conscience des éleveurs sur les droits dont ils disposent actuellement ont non seulement été une première étape vitale pour faire valoir ces droits, mais aussi une identité positive parmi les éleveurs qui se rendent compte qu'ils ont effectivement des droits et qu'il existe des voies pour les exercer. Cela leur a donné un plus grand sentiment d'identité et de citoyenneté. Les éleveurs sont maintenant plus disposés à participer aux forums de prise de décision et à se battre pour leur place. Ils voient de plus en plus le besoin de participer à la gestion de la société en général ; notamment dans les organes législatifs et municipaux ainsi qu'à des postes administratifs clés.

Tout aussi importante a été la sensibilisation des autorités traditionnelles, administratives et judiciaires, du grand public et surtout des groupes qui sont en concurrence directe avec les éleveurs, y compris leurs voisins agriculteurs. Grâce à la facilitation des ateliers et à l'utilisation des médias, le public connaît mieux les peuhls et leur culture : ce qui a amélioré leurs perception des éleveurs en général.

Les responsables des gouvernements nationaux et régionaux exercent encore beaucoup d'influence sur les questions foncières, bien qu'il y ait eu un processus de décentralisation qui transfère l'autorité des questions foncières à des niveaux inférieurs. Cette influence est évidente dans le rôle qu'ils jouent dans les conseils consultatifs fonciers et les CAP, et même dans les différentes phases de l'aménagement du territoire qui nécessitent l'approbation des autorités administratives. Bien que l'approbation des gouvernements soit évidemment importante, cela ne devrait pas signifier que les communautés ne sont pas en mesure d'influencer cette approbation. Trop souvent, le gouvernement s'accroche à plus de pouvoir qu'il ne doit détenir (il n'est pas facile de les persuader de renoncer à une partie de ce pouvoir et de faire confiance aux décisions des communautés locales).

Bien qu'il existe à présent des lois favorables à la protection et au respect des droits fonciers et pastoraux et les droits aux ressources, leur mise en œuvre est entravée par le manque de motivation des fonctionnaires qui sont mal payés, et souvent insuffisants en nombre et en compétences pour les tâches qui leur incombent. Ils deviennent alors des proies faciles pour les élites riches qui sont capables d'influencer les décisions foncières prises par le gouvernement grâce à des récompenses pécuniaires et autres.

3.2 DÉVELOPPER ET RECHERCHER DES RECOURS JURIDIQUES

Au fur et à mesure que les communautés prennent conscience de leurs droits, elles se sont rendu compte de la nécessité de développer et de rechercher un recours juridique. Le renforcement des capacités dans la compréhension des droits a été important (voir ci-dessus), et le développement de systèmes permettant aux éleveurs de mieux exercer ces droits est la prochaine étape. Ayant acquis de la connaissance et de la pratique dans le fonctionnement du système, les éleveurs sont devenus plus confiants et disposés à investir du temps et des ressources. Les peuhls d'aujourd'hui se sentent plus capables de contester des traitements injustes et les pratiques des autorités corrompues et véreuses.

Au niveau local, les recours juridiques ont été réalisés avec succès grâce à la mise en place de programmes de soutien aux auxiliaires de justice. Les auxiliaires de justice sont des membres de la communauté locale formés en matière juridique, prêts à donner des conseils aux éleveurs et aux autres utilisateurs des pâturages sur les droits qu'ils possèdent et la meilleure façon d'exercer ces droits. Avec relativement peu de formation juridique et de soutien, des conseillers juridiques plus expérimentés et des auxiliaires de justice peuvent jouer un rôle vital au niveau local en travaillant directement avec les membres de la communauté, et à moindre frais. Les auxiliaires de justice et les bénévoles des ressources communautaires vivent et travaillent dans les communautés, bravent les conditions de vie difficiles pour donner des conseils aux éleveurs qui ont besoin de leurs services. Cela a permis d'améliorer et de rendre les services juridiques accessibles et à des coûts abordables pour la plupart des éleveurs, et a permis une résolution des conflits de manière plus rapide et plus efficace qu'il ne l'aurait été autrement.

Parfois, travailler dans le système juridique n'est pas suffisant et une action plus vigoureuse peut s'avérer nécessaire. La résistance des éleveurs peuhls face aux autorités catholiques de Bamenda qui voulaient accaparer leurs terres en est un exemple illustratif. Bien que le défi ait été engagé au tribunal administratif, une attention accrue a été apportée à la question par l'action civique engagée, dont les manifestations et les « sit-ins » qui ont eu lieu sur le terrain.

3.3 ORGANISATION, MOBILISATION ET PATENARIAT

Le développement du « pouvoir de groupe » est un élément important de l'autonomisation. Lorsque des individus ou des groupes travaillent ensemble, ils peuvent contribuer à renforcer la confiance, favoriser le sens de l'identité et de la solidarité, et contribuer à créer une voix commune, plus forte que de nombreuses voix individuelles. Les exemples présentés ci-dessus sont évidents : de la consolidation des groupes déjà existants avec MBOSCUDA, à la création d'organisations ad hoc d'éleveurs pour traiter des problèmes spécifiques comme cela a été le cas avec le CNEBECAM lors du processus d'élaboration du Code pastoral.

Des organisations comme celles-ci ont trouvé un espace pour s'établir et évoluer grâce aux réformes de la liberté politique et civile des années 1990 dans le pays, lesquelles garantissaient un certain degré de droits humains, civils et politiques.

Ces deux organisations (MBOSCUDA et CNEBECAM) ont des points communs ainsi que des différences : elles ont une appartenance pastorale principale prédominante et les deux défendent la cause des éleveurs : bien que MBOSCUDA agisse sur une sensibilisation plus soutenue et à plus long terme et en renforçant les capacités, le CNEBECAM s'est concentré sur une action spécifique-promouvoir le Code pastoral. Tant que ces groupes travaillent ensemble pour un objectif commun-leurs stratégies et leurs itinéraires à cet objectif peuvent être différents. Une telle diversité offre aux groupes la possibilité d'utiliser leurs différentes forces et de cibler les différentes parties prenantes. MBOSCUDA, par exemple, a pu utiliser des partenaires nationaux et internationaux pour contrecarrer les expulsions des éleveurs des montagnes de Mamada. Travaillant au sein d'un consortium comme le NWLO, a signifié que MBOSCUDA en tant qu'organisation individuelle a limité son rôle sous les projecteurs, ce qui aurait pu être dangereux lorsqu'il défiait le gouvernement et d'autres parties prenantes. La NWLO a également pu former des alliances avec des organisations telles que l'ILC au niveau international pour obtenir une plus grande attention mondiale et pour obtenir une assistance matérielle et financière. De nombreuses OSC ont fait de même à cet égard, en travaillant dans une organisation-cadre comme la NWLO, plutôt que d'agir individuellement devant de tels défis.

En rapport avec ce qui précède, il y a le besoin de cohésion sociale et de légitimité. Un examen plus approfondi de la plupart des organisations qui soutiennent les causes pastorales dans le pays révélera qu'elles sont principalement occupées et dirigées par quelques membres éduqués des communautés pastorales, et qu'il y existe généralement des luttes de leadership et de légitimité. MBOSCUDA s'est révélé être un véritable champion de la cause des éleveurs dans la région du Nord-Ouest du pays. Cependant, en même temps, elle est impliquée dans une longue rivalité avec la Socio-Cultural Association for Livestock Breeding and Development (SODELCO) au Cameroun : une autre organisation pastorale-cadre avec un programme similaire. Cette rivalité n'aide pas les éleveurs qui ont besoin d'une représentation unie pour mener leurs intérêts et sauvegarder les acquis.

Les organisations spécialisées peuvent apporter l'expertise nécessaire à un groupe tel que la numérisation des cartes et l'utilisation d'images de satellite. La longue coopération entre le conseiller juridique du cabinet d'avocats local (MBUFONZAK Law Firm) et MBOSCUDA a été importante pour les experts et les avocats impartiaux dans les affaires relatives aux droits fonciers et dans l'appui des activités des auxiliaires de justice. Les organisations internationales peuvent apporter un ensemble de savoir-faire, de compétence et d'expertise différents. Par exemple, la SNV a tiré profit de son expérience dans le développement axé sur les personnes, en mobilisant les éleveurs afin qu'ils puissent faire entendre leur voix et leurs intérêts dans l'élaboration du Code pastoral. Il faut toutefois veiller à ne pas dépendre de ces organisations internationales. Des efforts sont nécessaires, pour le renforcement des capacités des organisations indigènes qui pourront alors prendre des initiatives et diriger eux-mêmes les processus. La résolution des conflits liés à l'utilisation des terres et la mise en place de la bonne gouvernance foncière nécessitent des investissements de ressources à long terme, si les causes profondes des problèmes sont identifiés et résolus, et des solutions durables sont mises en place (ceci signifie aller au-delà du financement à court terme des bailleurs de fonds, et élaborer plutôt une stratégie à plus long terme de l'engagement et du changement auxquels les donateurs peuvent contribuer).

3.4 LES MÉCANISMES LOCAUX DE RÉOLUTION DES CONFLITS

Comme ces études de cas l'ont démontré, les éleveurs sont de bons gestionnaires des ressources des pâturages, car non seulement les règles de gestion sont bien adaptées à l'environnement physique, mais elles sont aussi bien adaptées à l'environnement social et culturel (comme le suggère Ostrom et Schaggar 1996). Bien que les pressions exercées aujourd'hui aient augmenté et que les éleveurs soient confrontés à des défis nouveaux, ils sont toujours en mesure de faire face à ceux-ci, s'ils bénéficient du bon soutien et de l'accès aux opportunités qui peuvent fonctionner pour eux. Le succès enregistré par les solutions aux enjeux faibles comme les plateformes de dialogue est une preuve suffisante de cette affirmation. Ces plates-formes montrent comment les méthodes endogènes de résolution des conflits peuvent être intégrées pour offrir aux utilisateurs de pâturages une plus grande possibilité de contribuer, et même de contrôler les processus de prise de décision. Au Cameroun, malgré l'existence de mécanismes habituels de résolution des conflits, l'Etat a développé ses propres mécanismes pour résoudre les conflits qui sont moins ancrés (le cas échéant) sur les institutions locales. Le CAP (mis en place par le Décret du gouvernement N ° 78/263) est l'organe statutaire qui juge les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs. Mais il a des limites dans ses interventions, qui ont entraîné le plus souvent des résultats inefficaces et insatisfaisants pour toutes les parties impliquées. Par conséquent, le CAP a perdu beaucoup de sa crédibilité qu'elle aurait pu avoir, en particulier avec la société civile et la communauté dans son ensemble.

Parfois, un soutien ou une facilitation externe est nécessaire pour développer de nouvelles idées ou de nouvelles façons de faire les choses. Le développement d'alliances éleveurs-agriculteurs en est un exemple. Les pressions sur l'utilisation des terres et les conflits entre les deux parties qui en résultent nécessitaient une nouvelle façon de travailler. Avec le soutien des ONG et des OSC, l'accès aux champs des agriculteurs après la récolte a été négocié, et maintenant les agriculteurs et les éleveurs bénéficient, non seulement en résolvant les conflits, mais aussi en créant une interdépendance entre eux : ce qui ajoute une légitimité et des raisons supplémentaires pour maintenir les moyens de subsistance pastoraux. Atteindre un tel accord peut prendre un temps considérable (il y avait dans ce cas, une animosité profonde, développée au cours des décennies de cohabitation tumultueuse entre les deux parties, et des stéréotypes qui devaient être renversés, avant qu'une nouvelle vision partagée et un respect des uns et des autres puissent être construite). Souvent, les résultats ne sont pas rapidement et facilement perceptibles. La mise en place d'une system de bonne gouvernance nécessite des investissements à long terme, et un suivi permanent des acquis dans le temps : ce qui peut souvent constituer un problème pour les initiatives qui dépendent du financement par projet.

La résolution des conflits nécessite également un travail à différents niveaux, dans le cadre d'une stratégie d'engagement coordonnée. Certains problèmes doivent être résolus au niveau local et d'autres ne peuvent être résolus qu'aux niveaux national ou même international. Par exemple, les conflits sur les ressources et l'utilisation des pâturages au niveau local dans le nord du Cameroun sont clairement aggravés par l'afflux des centaines de milliers de réfugiés de la République Centrafricaine et du Nigéria. Cette situation ne peut être résolue que par une stratégie transfrontalière ou régionale à double volet qui implique l'engagement entre les pays au niveau international, ainsi qu'entre les communautés et les utilisateurs des terres sur le terrain.



Des systèmes de cultures et d'élevage plus intensifs et plus intégrés se développent et les éleveurs sont forcés de s'installer pour réclamer l'accès aux terres et aux ressources.

Parfois, la facilitation externe peut provoquer des conflits ; surtout s'il n'y a pas une bonne compréhension des différentes parties prenantes, de leurs positions, de leurs intérêts et de leurs besoins.

Une facilitation digne de ce nom doit être accompagnée de cette compréhension, si l'on veut éviter de favoriser un groupe par rapport à un autre, et / ou les causes profondes des conflits seront véritablement abordées. Les conflits au niveau des ménages, par exemple, peuvent être réduits en assurant une bonne compréhension des relations entre un mari et une femme. Le développement des coopératives laitières pour les femmes s'est fait sur la base de la compréhension que les femmes avaient des droits absolus sur le lait dans le ménage. Elles pouvaient ainsi bénéficier d'un soutien dans ce domaine : ce qui a permis d'améliorer leur confiance en soi, leur bien-être, leur statut et leur pouvoir d'achat, sans créer des conflits entre elles et les hommes dans les ménages. En effet, le secteur de l'élevage est un bon point de départ pour soulever les questions de genre, car il s'agit d'un secteur qui, comparé aux autres secteurs, tend à avoir une plus grande équité dans les relations et dans l'accès aux ressources.

3.5 LA CARTOGRAPHIE EST UN OUTIL INCONTOURNABLE POUR LEGITIMISER L'UTILISATION DES TERRES ET POUR GUIDER LA PLANIFICATION ET LE DÉVELOPPEMENT

La cartographie rend palpable et réelle ce qui n'existe généralement que dans les esprits. Elle peut prendre plusieurs formes : l'utilisation de la technologie (GPS, GIS, Goggle Earth Maps, etc.) combinée aux connaissances autochtones peut faire gagner en temps et en moyens, et peut aider grandement à améliorer l'adhésion de la communauté, et étendre la connaissance que la communauté a sur son environnement. L'utilisation de l'imagerie satellite dans le processus de cartographie de l'utilisation des terres du village Ntem a permis aux communautés

de voir l'ampleur du changement d'affectation des terres qui s'est produite, et en particulier l'augmentation de l'agriculture commerciale. La cartographie et la sécurisation des routes du bétail constituent une étape importante dans le maintien du système pastoral, et pour éviter les conflits avec d'autres utilisateurs de terres. Ces itinéraires nécessitent alors des services tels que les lieux de repos, les postes vétérinaires et les enclos de pâturage pour s'assurer que le bétail arrive à destination en bon état. En faisant une cartographie, en délimitant et en protégeant ces routes ainsi que l'aire du pâturage, on rend également l'utilisation pastorale des terres généralement plus visible pour les autres utilisateurs de la terre, et on améliore leur légitimité aux yeux du gouvernement.

La cartographie et la planification participative de l'utilisation des terres constituent néanmoins une activité nouvelle pour beaucoup, et elle peine encore à être prise au sérieux ; par exemple par les autorités gouvernementales de la planification. Bien que la plupart des communes du pays disposent d'un plan de développement communal (CDP), très peu ont des plans d'utilisation des terres. La planification de l'utilisation des terres est une nouvelle approche qui exige des nouvelles façons de travailler, des rôles et des responsabilités qui sont difficiles à construire. Adapter la planification de l'utilisation des terres à la variabilité temporelle et spatiale a été tout aussi difficile à réaliser (une exigence de planification dans les environnements dynamiques tels que les pâturages et les zones pastorales est axée sur les utilisations secondaires et tertiaires qui se greffent à l'utilisation primaire).

En effet, il peut être difficile de refléter l'utilisation multiple et le partage des ressources dans les plans d'utilisation des terres : les plans d'utilisation des terres favorisent le découpage en zones des terres ; ce qui peut encourager et renforcer les utilisations des terres et la rigidité dans l'application. Le l'élevage nécessite cependant une certaine souplesse dans l'optimisation des terres et des ressources qui peuvent changer de manière régulière (et irrégulière) en termes de qualité et de quantité. Une attention particulière est donc nécessaire dans la façon dont l'utilisation des terres est définie, c'est-à-dire comme à usages « prioritaires » et non à usages « uniques ». En outre, les différents régimes fonciers doivent être pris en compte : aussi bien pour les particuliers que pour les communautés. La leçon clé n'est donc pas de protéger les ressources, mais plutôt les droits sur ces ressources (comme l'ont proposé Moritz et al., 2013b). La cartographie du village Ntem et le plan de la Commune de Bangangté ont montré comment ces problèmes peuvent être abordés, bien qu'à des degrés divers.

Une fois que les plans d'utilisation des terres aient été produits, ils doivent être mis en œuvre (en fait, c'est généralement la partie la plus difficile). Comme on l'a vu avec le plan pour l'utilisation et la gestion durable des terres de la commune de Bangangté, le manque de ressources financières et humaines a mis fin à sa mise en œuvre. Peu de fonds d'aménagement du territoire au niveau local proviennent du trésor central. Malgré les avantages évidents, ces activités restent financées par les organismes internationaux et facilitées par les agents extérieurs. Le coût de 6 millions de francs CFA (plus de 9000 dollars USA)–le coût du plan d'utilisation des terres du village de Ntem–est prohibitif pour la plupart des communautés locales. Autrement dit, ces activités ne peuvent pas être prises au sérieux par le gouvernement. Les incorporer dans les plans de développement du gouvernement peut aider à cela, mais nécessite l'adhésion du gouvernement au processus d'aménagement du territoire dès le début du processus.

3.6 PLUS D'APPROCHES PARTICIPATIVES DANS LA GESTION DES ZONES PROTÉGÉES POUR LA CREATION D'UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT ENTRE CONSERVATEURS ET ELEVEURS

Il y a une adoption croissante d'approches plus participatives dans les plans de gestion du Parc National de la Bénoué étudié ici, et les autres aires protégées du pays : étant entendu que cela profitera à la fois aux conservateurs et aux éleveurs. Les conservateurs se sont rendus compte que le modèle de « conservation forteresse » qui exclut les communautés locales des ressources du Parc n'est plus durable. En fait, elle a mené à une augmentation du braconnage et de la chasse, ainsi que l'exploitation des ressources fourragères par la vente des « droits » d'exploitation aux éleveurs par des gardes mal payés.

L'établissement des zones tampons autour du Parc National de la Bénoué, par exemple, offre une certaine compensation à ces communautés qui ne peuvent plus utiliser les ressources du Parc; tandis que les couloirs de transhumance à travers le Parc permettent aux éleveurs de continuer à accéder au fourrage et aux ressources en eau du côté est du Parc. Ces efforts visent à maintenir les moyens de subsistance des communautés environnantes, à promouvoir la conservation de la biodiversité, et à réduire la pauvreté et la privation de terres : ce qui crée un partenariat gagnant-gagnant pour les communautés et les conservateurs. Les communautés pastorales sont maintenant considérées comme un partenaire dans les objectifs de conservation plutôt que comme un obstacle ou un problème : les rôles et les responsabilités reflétant cela. Leurs activités sont incluses dans le plan de gestion du parc, leur donnant ainsi un certain degré de légitimité. Les éleveurs ont de plus en plus de possibilités de contribuer aux processus décisionnels en tant qu'utilisateurs et citoyens légitimes : ce qui contribue également à l'amélioration de l'estime de soi et de la confiance. Bien qu'il ait fallu quelques compromis à ce niveau (des deux parties) ; pour les éleveurs en particulier, les gains réalisés dans la reconnaissance formelle et la légitimation de l'utilisation des terres sont importants. Souvent, il est plus sage, plus stratégique et fructueux à long terme de défendre ces fruits relativement bas et de les atteindre, avant de viser des cibles plus hautes et plus difficiles (peut-être même inaccessibles). Cela donne non seulement à ceux qui luttent pour leurs droits quelque chose de tangible sur lequel construire, mais il donne également à toutes les parties prenantes, le temps nécessaire pour s'adapter à de nouvelles idées et données, pour renforcer la confiance, parvenir à un consensus et, par exemple, mettre en place des structures de gouvernance.

IMPLICATIONS ET RECOMMANDATIONS

4.1. IMPLICATIONS POUR LA POLITIQUE FUTURE ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA LÉGISLATION: RECOMMANDATIONS POUR LES DÉCIDEURS POLITIQUES

4.1.1 LA POLITIQUE ET LA LÉGISLATION DOIVENT CREER UN ENVIRONNEMENT PROPICE POUR LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE DES PÂTURAGES

La bonne gouvernance foncière n'existe pas de façon isolée ou dans un vase clos. Son fonctionnement efficace dépendra de l'existence d'un environnement favorable et propice, dont la politique et la législation qui garantissent la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance. La bonne gouvernance implique une politique et un cadre législatif adéquat qui est réalisable : compte tenu des ressources et des capacités disponibles, la réponse des politiques publiques et des institutions aux besoins des citoyens, la responsabilité et le rôle du droit et du respect des libertés fondamentales et des droits des citoyens.

Bien qu'il n'y ait aucune intention pour l'État de marginaliser systématiquement les éleveurs, les événements et les processus comme ceux décrits dans ce volume sapent les droits et les moyens de subsistance des éleveurs. Si un changement positif doit aboutir aux droits des éleveurs en tant que citoyens du Cameroun entièrement reconnus et soutenus, il doit commencer au sommet (au plus haut niveau du gouvernement). Créer un environnement plus propice à la gouvernance dirigée par la communauté sera un pas dans la bonne direction.

Il est recommandé que le l'Etat du Cameroun assume et joue pleinement son rôle de protecteur et de garant des droits et libertés de l'Homme pour tous ses citoyens, en mettant en place des mécanismes et institutions de suivi des violations des droits de l'Homme et en punissant les contrevenants.

4.1.2 LA RECONNAISSANCE, LA SÉCURISATION ET SI NÉCESSAIRE LA FORMALISATION APPROPRIÉE DES SYSTÈMES COUTUMIERS DE GESTION DES PÂTURAGES

Les utilisateurs locaux des pâturages, les éleveurs et autres, sont les mieux placés pour gérer leurs ressources et leurs terres et faire des investissements. Pour ce faire, les communautés doivent percevoir qu'elles ont la sécurité de ces ressources et de ces terres. La meilleure façon d'atteindre ce niveau de sécurité dépendra du contexte, des ressources et / ou de l'utilisation des terres impliqués, et de l'accès que les éleveurs doivent à différents types de capitaux (humains, financiers, sociaux, naturels et physiques). Ce qui est clair, c'est qu'un système de droit foncier approprié qui soutiendra l'élevage ainsi que d'autres utilisations de la terre doit tenir compte

des différentes échelles d'utilisation et de gouvernance, de multiples couches d'utilisation et de multiples utilisateurs, et être suffisamment souple pour faciliter le mouvement et l'utilisation régulière ou irrégulière des ressources variables sur les plans spatial et temporel. Un accord sur un/des système(s) approprié(s) pourrait être défini avec l'entrée des utilisateurs des pâturages que ces systèmes sont censés servir. Cela doit être facilité de manière à éviter la main-mise des élites. Les plates-formes de dialogue décrites dans ce volume sont une façon d'associer les différentes parties prenantes, afin de parvenir à un tel accord.

Il est recommandé que le Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales travaille avec le Ministère des Domaines et des affaires foncières pour examiner et développer les régimes fonciers pour les pâturages qui assureront les droits fonciers et les droits relatifs aux ressources pour les différents utilisateurs des terres, parmi lesquels les personnes souvent marginalisées dans de tels processus. Les OSC et les agences de développement peuvent soutenir ce processus en créant des mécanismes de dialogue / consultation avec les utilisateurs des terres, et en pilotant et / ou en vulgarisant les innovations fructueuses.

4.1.3 L'ACCELERATION DU PROCESSUS D'ADOPTION ET DE PROMULGATION DU CODE PASTORAL

Le Code pastoral offre aujourd'hui un cadre législatif qui peut traiter et régler plusieurs conflits liés à l'utilisation des terres dans les pâturages. L'avant-projet du Code avec ses 62 articles divisés en sept titres principaux ; entre autres, reconnaît l'élevage comme une activité de subsistance rationnelle et durable, définit les principes fondamentaux et les règles générales régissant les activités pastorales, fixe et définit les droits des éleveurs et des autres acteurs sur les questions de mouvement d'animaux et d'accès aux ressources pastorales, ainsi que leurs principales obligations.

À ce jour, l'accès et la gestion des pâturages ont été entrepris au moyen de diverses lois (des Ordonnances officielles aux Décrets administratifs, en passant par les règles et réglementations coutumières), en fonction des résultats requis et des avantages perçus par les différentes parties. L'adoption au Parlement et la promulgation ultérieure par le Chef de l'Etat du Code pastoral ramèneront un peu de bon sens à cette gestion, tout en contribuant à la résolution des conflits de plus en plus nombreux entre les différents utilisateurs des terres. Les dispositions financières du Code peuvent permettre au gouvernement de subventionner les actions pastorales qui contribueront à cette résolution : comme par exemple la clôture des terres cultivées ou les enclos de nuit, afin d'éviter que le bétail ne se déplace dans les fermes ; surtout dans les zones agro-pastorales. Les dispositions de gouvernance du Code aideront à établir les institutions appropriées qui sont nécessaires pour autoriser, appliquer et superviser sa mise en œuvre, y compris les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes. Une des principales causes des retards dans le processus d'adoption et de promulgation du Code est la réforme foncière en cours que le pays entreprend actuellement.

Il est recommandé que, pour avancer avec la promulgation du Code pastoral, le gouvernement accélère les réformes foncières en cours, en établissant des délais et des échéances pour cette activité et en mobilisant les efforts et les moyens pour atteindre ces objectifs. Toute divergence entre les lois foncières révisées et le projet du Code Pastoral devrait ensuite être harmonisée, ouvrant ainsi la voie à l'adoption du Code.

4.1.4 RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AUX NIVEAUX INFÉRIEURS D'ADMINISTRATION, MISE EN VIGUEUR ET COORDINATION D'UNE POLITIQUE ET D'UNE LÉGISLATION RÉLATIVES AU PÂTURAGE ENTRE LES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES

Bien que la politique et la législation soient en faveur de la décentralisation des décisions et des ressources financières et administratives (humaines, techniques et financières) aux niveaux inférieurs de l'administration (conseils municipaux), elles n'ont pas été mises en œuvre. Une des principales raisons à cela est le manque de capacité du gouvernement, à ce niveau, de les faire avancer. Malgré le processus de décentralisation qui a commencé depuis près de vingt ans, très peu de résultats ont été atteints à ce jour. La peur de la perte des nombreuses prérogatives et des avantages qui découlent de la centralisation par les hauts fonctionnaires est en partie à l'origine. Mais il y a également un manque général de volonté politique de la classe dirigeante. Cela devra changer afin d'assurer une bonne gouvernance des pâturages, et les capacités des niveaux inférieurs d'administration d'être renforcées pour s'acquitter de leurs nouveaux rôles et responsabilités.

D'autre part, la coordination signifie que les décisions prises par une administration sur les droits fonciers ne seront pas violées par un autre. Au Cameroun, il existe deux ministères responsables de l'agriculture et de l'élevage qui ont contribué à retarder certains problèmes. Par exemple, le Ministère de l'Elevage, des pêches et des industries animales a œuvré pour l'élaboration du Code pastoral, et a été critiqué par le Ministère de l'Agriculture et du développement rural pour n'avoir pas inclus de manière adéquate les opinions des agriculteurs. Un autre exemple est la gestion des aires protégées, qui est menée par deux ministères différents : le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature et le Ministère des Forêts et de la faune (avec des chevauchements, des conflits et le cumul des fonctions observés). Ce manque de coordination est un défi majeur dans la gouvernance dans son ensemble : pas seulement dans la gouvernance foncière et pastorale. Cela a été résolu ailleurs par le développement d'outils de planification de haut niveau, soutenus par des cadres juridiques nationaux pour tous les départements ministériels, qui obligent tous les pouvoirs d'Etat concernés à participer à un processus, ou au moins à accepter ses résultats (Herrera et al, 2014).

Il est recommandé que des outils de planification de haut niveau et des cadres juridiques à l'échelle nationale soient installés au Cameroun. Ceux-ci vont servir à la coordination des processus et des activités dans les domaines pastoraux entre les ministères, ainsi qu'avec d'autres intervenants tels que les bailleurs de fonds et les ONG / OSC.

4.1.5 LA NÉCESSITÉ DE DÉCLASSER ET RÉDUIRE CERTAINES ZONES PROTÉGÉES

Au niveau du pays, environ 11 % des terres sont couvertes par une sorte de désignation de conservation (parcs nationaux, forêts et réserves de chasse, sanctuaires, etc.). En vertu de la loi N° 94/01 du 20 janvier 1994 portant sur la gestion des forêts, de la faune et de la pêche, les parcs nationaux doivent être exempts de personnes et d'habitations. Dans le nord du pays, les parcs occupent près de 40% de la surface terrestre totale et, avec une croissance démographique annuelle de plus de 2% dans la région, les terres sont de plus en plus nécessaires pour l'agriculture, l'élevage et d'autres activités. Cette situation nécessite une rétrospection, ainsi qu'un déclassement et une réduction de certaines des aires protégées. Un point de départ pour cela pourrait être les zones protégées qui ne sont protégées que « sur papier » et qui, en réalité, ont peu ou pas de faune ou de flore laissées en raison du braconnage et d'un soutien institutionnel faibles au fil des ans.

En outre, le succès des initiatives qui ont introduit la co-gestion des ressources (tel que développé dans le Parc National de la Bénoué) doit être élargi là où les communautés sont disposées. Pour ce faire, les avantages pour les communautés doivent être clairs, même s'ils sont « faibles ». Par exemple, la légitimation de l'utilisation communautaire des terres dans une zone tampon d'un parc peut contribuer à une plus grande sécurité foncière pour ces communautés ou dans des situations de sécheresse grave.

Il est recommandé de procéder à un examen des politiques nationales de conservation, des lois et des aires protégées avec leur statut. Cet examen devrait ensuite être présenté lors d'une réunion de toutes les parties prenantes clés, afin d'initier le débat et le dialogue comme première étape pour trouver des solutions plus durables aux conflits rencontrés aujourd'hui entre les conservateurs et les autres utilisateurs des pâturages.

4.1.7 DÉVELOPPER ET INSTITUTIONNALISER L'AMÉNAGEMENT TERRITORIAL A DES NIVEAUX DIFFÉRENTS, Y COMPRIS LA DELIMITATION DES COULOIRS D'ÉLEVAGE

Le Cameroun n'a pas de plan national d'aménagement du territoire, et n'a pas non plus institutionnalisé à des niveaux inférieurs l'aménagement du territoire. Bien que certains plans pilotes d'utilisation des terres aient été réalisés, ceux-ci sont limités aussi bien dans leur portée que dans leur impact lorsqu'ils ne font pas partie d'un programme national. Cela signifie que les décisions relatives à l'utilisation des terres sont toujours faites de manière aléatoire, avec beaucoup d'opportunités pour les élites corrompues et véreux de tourner des décisions en leur faveur. En outre, les principales routes du bétail ne sont pas connues ou protégées (ceci est un facteur qui contribue aux conflits entre différents utilisateurs des pâturages).

Dans les pâturages, il y a le danger que l'aménagement du territoire donnera la priorité aux utilisations des terres moins favorables à la production pastorale et / ou limitera les possibilités d'utilisation multiple et le partage des ressources. Ainsi, au fur et à mesure que les processus de planification de l'utilisation des terres sont en cours de développement, il est nécessaire de faire une sensibilisation sur les spécificités d'aménagement du territoire dans les zones pastorales.

Il est nécessaire que le gouvernement du Cameroun élabore un plan national d'utilisation des terres, ou un cadre stratégique qui guidera la prise de décisions en matière de développement au niveau national. A cet effet, les couloirs de transhumance récemment cartographiés doivent être délimités et entretenus. Étant donné que de nombreux partenaires de développement ont facilité cette activité dans la partie nord du pays, la priorité dans ce processus doit être accordée à d'autres régions d'élevage comme le Nord-Ouest, l'Ouest et l'Est. Une commission indépendante ou un autre organisme doivent produire cela, avec l'apport de tous les secteurs publics. Cela sera ensuite reproduit (plus en détails) aux niveaux inférieurs du gouvernement, y compris les cantons. Il est recommandé que le gouvernement du Cameroun, par le biais du Programme National de développement participatif (PNDP), reproduise le processus de planification participative des terres au niveau des villages/communes dans de nombreuses autres localités. Ledit processus peut être soutenu par les acteurs de développement, en bénéficiant des expériences de cette planification déjà entreprises dans le pays. Afin de maintenir le partage des ressources entre les limites des villages et des communes et réduire les coûts, l'aménagement conjoint par plusieurs villages et communes doit être effectué à un moment donné.

4.2. IMPLICATIONS POUR UN DÉVELOPPEMENT FUTUR DES PROJETS ET DES INTERVENTIONS: RECOMMANDATIONS POUR LES ORGANISATIONS PASTORALES ET DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRES, DES BAILLUEURS DES FONDS ET DES ORGANISATIONS DE DÉVELOPPEMENT

4.2.1 OUVRIR LES ESPACES ET ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DES ÉLEVEURS À PARTICIPER AU DIALOGUE ET À LA PRISE DES DÉCISIONS AU LIEU DE TOUJOURS LES « REPRÉSENTER »

La création d'un environnement propice à la sécurisation des pâturages et des droits relatifs aux ressources incombe à l'Etat. Les bailleurs de fonds et les autres organismes du développement ne peuvent qu'apporter leur soutien. Bien qu'il existe des possibilités d'amélioration à cet égard, les bailleurs de fonds et les organismes de développement organisations doivent également, au-delà de leur soutien, de leurs interventions et de leur rôle comme « représentants des éleveurs », penser à la meilleure façon de développer les capacités des éleveurs, afin que ces derniers puissent participer au dialogue et jouer un rôle de premier plan dans les processus décisionnels liés à la terre et aux ressources. Les consultations superficielles et les évaluations approximatives des besoins sont fréquentes chez les ONG, qui ont peut-être déjà décidé des activités et des interventions qu'elles soutiendront et financeront. En effet, les éleveurs eux-mêmes sont mieux placés pour connaître leurs besoins réels et pour s'adapter aux conditions et contextes en mutation auxquels

ils sont confrontés. Si les éleveurs ne sont pas impliqués dans les processus pour développer un environnement propice ou pour planifier et mettre en œuvre un projet dès le début, il est peu probable qu'ils aient des connaissances et des compétences nécessaires pour continuer à l'influencer. Si le besoin se pose de travailler à travers une organisation, le mandat de cette organisation à représenter et de travailler au nom d'un groupe pastoral donné doit être confirmé par ce groupe. Les partenaires de développement international en particulier doivent faire attention au développement des partenariats véritables et des stratégies avec les organisations locales et / ou les fournisseurs de services, et prendre des mesures concrètes pour ne pas les dominer.

Il est important que les bailleurs de fonds et les organisations axées sur le développement et la gouvernance foncière accordent une plus grande attention à la capacité des éleveurs eux-mêmes à dialoguer sur les problèmes de la gouvernance foncières et les ressources, et à jouer un rôle de premier plan dans les instances décisionnelles connexes. Les organisations internationales travaillant avec les organisations locales et / ou les prestataires de services doivent participer au partenariat sur une base égale, et veiller à ce qu'elles ne dominent pas trop sur la prise de décision ou d'autres procédures.

4.2.2 L'EXAMEN DES FAIBLESSES INSTITUTIONNELLES DES ORGANISATIONS DES ÉLEVEURS

MBOSCUDA et d'autres organisations des éleveurs dans le pays tels que le Centre de Soutien à la Recherche et à l'Elevage (CARPA), la Fédération des Éleveurs des bovins de la région de l'Extrême-Nord (FEB) et l'Association pour la Promotion de l'Elevage en Savane et au Sahel (APESS) ont de la légitimité pour représenter les éleveurs. Toutefois, elles doivent travailler sur leurs propres faiblesses institutionnelles et développer des sources de financement plus durables pour éviter une dépendance excessive aux fonds qui peuvent être soumis à des conditionnalités difficiles. MBOSCUDA est une organisation associative, mais les membres ne paient pas leurs frais d'adhésion : ce qui crée un certain décalage entre ce que MBOSCUDA fait et ce que les membres sont prêts à payer. Les rôles de lobbying et de plaidoyer de toutes ces organisations pastorales doivent être renforcés, et cela doit commencer par une résolution des différends et des querelles entre ces organisations, et le renforcement de leur capacité à parler d'une même voix et à avoir des représentants dignes. Avec un renforcement de l'unanimité, il y aura non seulement une plus grande opportunité d'influencer les politiques telles que l'adoption du Code Pastoral, mais aussi la possibilité de placer les éleveurs à des postes clés au sein l'appareil gouvernemental, et les élus au Parlement et au Sénat. Le fait d'avoir un groupe parlementaire pastoral ou un groupe de pression gouvernemental au niveau de la présidence et/ou des services du Premier Ministère fournira une voie aux décideurs politiques pour faire avancer les préoccupations des éleveurs.

Il est recommandé que les organisations pastorales conjuguent des efforts pour résoudre les problèmes liés à leurs faiblesses institutionnelles et à leurs différends. Une fois cet objectif atteint, ils devront développer un message commun à présenter au gouvernement, développer des alliances avec des « champions » de leur cause, et faire pression pour une représentation pastorale au gouvernement au plus haut niveau.

4.2.3 CYCLES DE FINANCEMENT DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

Les cycles de financement des projets du développement se caractérisent généralement par des fonds limités et inflexibles, des délais courts, une forte pression pour des résultats immédiats et tangibles, de l'incertitude quant au renouvellement, le changement régulier du personnel et la dépendance excessive sur les expatriés et les coopérants de courte durée. Ces cycles sont aussi limités dans le suivi des acquis, des processus qui fonctionnent vraiment et ceux qui ne fonctionnent pas dans les différents contextes, ainsi que les raisons constatées. Pour les projets qui ont l'intention de construire la bonne gouvernance, ces types de cycles de financement du développement sont extrêmement restreints et, à leur place, il faudra des cycles de financement adaptés et à plus long terme qui s'efforcent de développer les connaissances et les expériences des communautés locales, au lieu de dépendre d'une expertise « externe »

Il est recommandé que les bailleurs de fonds et les agences de développement adaptent les cycles de financement qui visent les projets et programmes sur la bonne gouvernance foncière d'être à long terme. Ces cycles doivent être plus souples et plus adaptés, et fondés véritablement sur les connaissances et les expériences des utilisateurs locaux des terres. Ces utilisateurs ainsi que d'autres parties prenantes impliquées doivent faire partie des systèmes de suivi et d'évaluation qui vont relever ce qui fonctionne bien, ce qui ne fonctionne pas ; et pourquoi, ainsi que les impacts à court et à long terme.

4.2.4. PROMOUVOIR UNE APPROCHE HOLISTIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Une approche holistique ou intégrée du développement est plus susceptible d'inclure toutes les parties prenantes et donc d'être pérenne à long terme. Non seulement cela est important au niveau national (voir ci-dessus), mais aussi au niveau local, assurant l'inclusion de tous les utilisateurs de la terre et d'autres parties prenantes. En prenant une telle approche, on est plus susceptible d'identifier des solutions innovantes qui profitent à un grand nombre d'acteurs plutôt qu'à une poignée de personnes (en adoptant par exemple une approche intégrée pour résoudre les conflits d'utilisation des terres, les alliances agriculteurs-éleveurs ont été développées et profitent aux deux groupes).

Une approche intégrée ou holistique permettra également d'identifier les défis techniques ainsi que les défis institutionnels liés à l'accès et la gestion et contrôle des pâturages. Bien que l'accent ait été mis sur ce dernier problème, il ne faut pas penser que les problèmes et solutions techniques ne sont pas importants (ils le sont). Ceux-ci seront abordés si une approche intégrée ou holistique est adoptée pour la gestion et l'accès aux pâturages. En effet, avoir une bonne gouvernance foncière est une bonne chose, mais la gestion réussie des pâturages ne sera pas réalisée sans solutions techniques et sans l'apport de la science des pâturages (endogènes et exogènes) pour aborder des problèmes tels que la dégradation des sols, la perte d'espèces attirantes et/ou le remplacement d'espèces envahissantes ou exotiques. Des questions d'importance nationale et nécessitant un degré de coordination doivent être soutenues par une stratégie et un cadre approprié au niveau national.

Une approche similaire doit également être adoptée dans la prise en compte du genre. Une approche holistique dans la résolution des inégalités entre les genres impliquant les hommes et les femmes est susceptible d'avoir plus de succès, plutôt que d'impliquer uniquement l'une ou l'autre partie. La compréhension de la dynamique dans des ménages ; à la fois par rapport aux femmes et aux hommes, sera plus susceptible d'aboutir à l'identification des points d'entrée appropriés pour les interventions. Plutôt qu'un organisme extérieur « habilitant » les hommes ou les femmes, son rôle doit être de renforcer les capacités et les opportunités des hommes ou des femmes en vue de l'autonomisation.

Il est recommandé que les agences de développement et les ONG aient une approche holistique et intégrée du développement, de la résolution des problèmes et de l'intervention avec les communautés rurales ; sans idées préconçues sur ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Cette initiative est également valable pour les conflits liés à l'utilisation des terres, le développement de la bonne gouvernance et des interventions techniques, ainsi que pour la lutte contre les inégalités entre les genres. Il est recommandé d'élaborer une stratégie nationale pour lutter contre les espèces envahissantes (et d'autres questions techniques relatives aux pâturages d'importance nationale), afin d'assurer une approche concertée qui guidera l'action sur le terrain.

4.2.5 DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'APPRENTISSAGE INNOVANTS

Les études des cas décrits ici sont une riche source d'apprentissage pour les différentes parties prenantes. L'apprentissage est un élément clé du travail d'influence, de plaidoyer et de lobbying. En conduisant ceux que vous souhaitez influencer à des exemples pratiques sur le terrain ; là où les communautés ou les autres parties prenantes peuvent elles-mêmes décrire leurs expériences, on est susceptible de gagner plus, plutôt que de parler de ces expériences dans un environnement de salle de classe. En outre, des outils d'apprentissage innovants tels que les « itinéraires d'apprentissage » ont d'autres avantages, y compris la solidarité et le renforcement des relations positives entre ceux qui participent à l'expérience, tout en renforçant aussi la confiance en soi et l'estime de soi des communautés visitées.

Il est recommandé qu'un programme d'apprentissage soit développé pour les différentes parties prenantes, afin de partager les expériences décrites dans ce travail, et pour contribuer à l'émergence d'une 'masse critique' de ceux qui ont eu les mêmes expériences et en ont tiré des leçons.

RÉFÉRENCES

AFD (2013). Note de communication publique d'opération: Programme d'appui à la sécurisation et à la gestion intégrée des ressources agropastorales. www.afd.fr/webdav/site/afd/groupe/Agence_Cameroun (accessed on 12/08/2015).

Alden Wily L. (2008). Whose land is it? Commons and conflicts states. Why ownership of the common matters in making and keeping peace. Washington: Rights and Resources Initiative.

Allen V.G., C. Batello, E. Berretta, J. Hodgson, M. Kothmann, X. Li, J. Mclvor, J. Milne, C. Morris, A. Peeters, and M. Sanderson (2011). An International Terminology for Grazing Lands and Grazing Animals. Grass and Forage Science: Vol. 66: 2-28.

Archer, D. and S. Cottingham (1997) "REFLECT: A New Approach to Literacy and Social Change" Development in Practice Vol. 7:199–202.

Boureima A. and M. Flury (2016) Land and development of pastoral areas in Sub-Saharan Africa. CapEx and Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC).

Burham P. (1980). Opportunity and Constraint in a Savanna Society : The Gbaya of Meiganga, Cameroon. London: Academic Press.

COMAID (2015). Project report: enhancing land rights for local communities in the Mbaw plain of the North West Region of Cameroon. COMAID, Bamenda, 14 pp.

Dafinger A. and M. Pelican (2006). "Sharing or Dividing the Land, Land Rights and Farmer-Herder Relationships in Burkina Faso and North West Cameroon" Canadian Journal of African Studies Vol. 40(1): 127-151.

A. Dongmo, E. Vall, A. Mohamadou, P. Dugue, A. Njoya and J. Lossouarn (2012) "Herding territories in Northern Cameroon and Western Burkina Faso: spatial arrangements and herding management" Pastoralism: Research, Policy and Practice Vol. 2:26 1-21.

Flintan F. (2012). Making rangelands secure: past experience and future options. Issue Paper No. 1. Rome: ILC, Rome.

GoC (1974). <http://cameroun-foret.com/fr/bibliotheque/9729> (Accessed 5 January 2010).

Hardin, G. (1968). "The Tragedy of the Commons" Science Vol. 162: 1243-1248.

Harshbarger C.L. (1995). Farmer-Herder Conflict and State Legitimacy in Cameroon. PhD Thesis, University of Florida, USA.

Herrera P.M., J. Davies and P.M. Baena (2014). The Governance of Rangelands: Collective Action for Sustainable Pastoralism. UK: Routledge.

Igoe J. (2004). Conservation and Globalisation: A study of National Parks and Indigenous Communities from East Africa to South Dakota. Belmont CA.

IUCN (2011a) The land use graze: A synthesis of case studies about how pastoralists’ organisations defend their land rights. Nairobi: IUCN ESARO office.

IUCN (2011b). Parc Nationale de la Bénoué, Cameroon. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Unpublished report.

Jamart C. (2010). Niger. The Rural Code. Paper 3: Definition, History and Objectives. AGTER an association to contribute to improve the governance of land, water and natural resources http://www.agter.asso.fr/article549_en.html

Javelle A-G. (2013) Land registration in Cameroon. Brief by the Focus on Land in Africa www.focusonland.com (Accessed 03/10/2016).

Kossoumna Liba'a. N. (2016) Etude sur les Conflits Agro-Pastoraux dans les Regions Camerounaises du Nord, Adamaoua et Est. UNHCR-Federation Lutherienne Mondiale.

Lambi C.M., J. Kimengsi, C. Kometa and E. Tata (2012). "The Management and Challenges of Protected Areas and Sustenance of Local Livelihoods in Cameroon" Environment and Natural Resource Research Vol. 2 (3): 10-18.

Mandret G. and P. Merlin (1987). The braken fern Pteridium aquilinum in the North West of Cameroon. Unpublished report.

Manu I., M-J. Bime, D. Fon N. and Ajaga (2014) "Effects of farmer-grazer conflicts on rural development: a socio-economic analysis" Scholarly Journal of Agriculture Science, Vol. 43: 113-120.

MBOSCUDA (2014). Promoting Dialogue. Breakthrough Vol No 1, Bamenda, November 2014.

Mercier C. (2009). Study of Silvopastoralism in the Mbororo Community. MSc Thesis University of Gent, Belgium.

MINEF (2002). Parc National de la Bénoué. Plan d'aménagement et de gestion du par cet de sa zone périphérique 2002 -2006. Yaoundé Juillet, 2002.

MINEPIA-INS (2015). Cartographie des Pistes et Infrastructures de Transhumance. Unpublished report.

Moritz M., S. Handa S, Y. Chen, B. and Xiao (2015). "Herding contracts and pastoral mobility in the Far North Region of Cameroon" Human Ecology Vol. 43:141-151.

Moritz M., L. Bebissee, A. Drent, S. Kari, A. Mouhaman, and P. Scholte (2013). "Rangeland governance in an open system: Protecting transhumance corridors in the Far North Province of Cameroon" Pastoralism: Research, Policy and Practice, 3:26.

Moritz M., P. Scholte, I. Hamilton and S. Kari (2013b). "Open access, open systems: Pastoral management of common-pool resources in the Chad Basin" Human Ecology, Vol. 41:351-365.

Moritz M. (2012). "Pastoral intensification in West Africa: implications for sustainability." Journal of the Royal Anthropological Institute Vol: 18:418-438.

Moritz M. (2008) "Competing paradigms in pastoral development. A perspective from the Far North of Cameroon" World Development Vol. 36:2243-2254.

Moritz M. (2006). "Changing Contexts and Dynamics of Farmer-Herder Conflicts across West Africa" Canadian Journal of African Studies Vol: 40(1):1-40.

Musa N. and Fon R. (2011). MBOSCUDA Case study. In: Governance of Pastoral lands. <https://www.iucn.org/theme/ecosystem-management/our-work/global-drylands-initiative/iucns-work-drylands/world-10>. (Accessed 20/06/2016)

Ndenecho E. N. (2010). "Indigenous trees and shrubs in silvopastoral systems of the Bamenda Highlands of Cameroon" Global Journal of Human Social Science, Vol. 10: 3: 56-64.

Njiforti H. and M. Tchamba (1996). "Human park conflict, the case of Benue, Faro, and Bouba-Njida National Parks of North Cameroon" in C. Lewis (editor) Managing conflicts in protected areas. Cambridge: IUCN.

OPEN (2010). Etudes de base préalables à la mise en œuvre des initiatives pour favoriser l'adaptation au changement climatique à l'interface Elevage - Faune Sauvage - Environnement avec la réduction de l'incidence des conflits basés sur les ressources naturelles dans la partie camerounaise du Bassin du Lac Tchad. Rapport final. December 2010.

Ostrom, E. and E. Schlager (1996) "The Formation of Property Rights" in S. Hanna, C. Folke and K. Maler (eds) Rights to Nature: Ecological, Economic, Cultural, and Political Principles of Institutions for the Environment, 127–156. Washington, DC: Island Press.

PAGEPA-NEN (2015). Rapport narratif final du Projet d'appui à la gestion équitable et durable de l'espace agropastoral dans le Nord et l'Extrême-Nord du Cameroun (PAGEPA-NEN). CADEPI/UE/SNV, Maroua.

Pamo, E. T. (2008). Country Pasture Forage Resource Profile. <http://www.fao.org/ag/AGP/AGPC/doc/counprof/regions/index.htm> (accessed 20/05/2015).

Pamo E.T. and R. D. Pieper (2000). Introduction to Rangeland Management in Free and Open Access Environments of Sub-Saharan Africa. The Netherlands: CTA, Wageningen.

Pamo T. E. and R. Pieper (1987) "Analysis of Historical Range Use South of Lake Chad, Cameroon" Rangelands Vol: 9 (5): 243-246.

Pas C.T. and Tah C.K. (2014). Food Security Programme of SNV Cameroon: Improving food security for maize, livestock and dairy producers in Cameroon. SNV Cameroon, Yaounde, 6 pp.

PNDP (2014). Agropastoral – Un plan d'utilisation des terres disponible. Les Echos du PNDP. N° 004, Mai-Juin 2014. Pg 13.

PNDP (2010). Gestion Durable des Terres dans les Plans de Développement et Elaboration des Plans D'Utilisation et de Gestion Durable des Terres : Guide Méthodologique. Unpublished report.

Sali D., W. Shei and J. Duni (2011). Legal framework for the regulation of access to, and management of pastoral resources in Cameroon – implications for pastoral livestock production. MBOSCUDA/PASOC.

Scholte P., S. Adam, S. Kari and J-H. Mbouche (1999). "Walking a tightrope: using PRA in a conflict situation around Waza National Park, Cameroon" PLA Notes Vol. 35: 7-12.

SNV Cameroon (2014). Cameroon Annual Report. SNV Cameroon, Yaounde.

Tah C, F. Akoue and M. Belibi (2015). Pastoralists’ participation in the Cameroon's pastoral code elaboration. Paper presented at LANDac International Conference on Land Governance for Equitable and sustainable Development, 8–10 July 2015, Utrecht, The Netherlands.

Turner M.D. (2004) "Political Ecology and the Moral Dimensions of Resource Conflicts. The case of Farmer-Herder Conflicts in the Sahel" Political Geography, Vol 23: 863-889.

USAID (2012). Cameroon – Property Rights and Resource Governance Profile. <http://usaidlandtenure.net/cameroon> (Accessed on 15/05/2016).

World Bank (2009). World Development Indicators. World Bank, Washington D.C. www.data.worldbank.org/ indicator (Accessed 14 June 2016).

World Bank (2014). Terrestrial Protected Areas (% of total land area). <http://data.worldbank.org/indicator/ER.LND.PTLD.ZS?locations=CM>. (Accessed 28/09/2016).

World Bank-TUSIP (2012). Intensification of Livestock Production Systems in the North West Region of Cameroon: A South-to-South Collaboration for Technology Transfer, The Tugi Silvopastoral Project. Unpublished report.

WWF Cameroon (2010). "Braconnage: Arrêtons le massacre" Savanes, Vol. 3:1-5.

Ykhanbai H., R. Garg, A. Singh, S. Moiko, C. Enawgaw-Beyene, D. Roe, F. Nelson, T. Bromley and F. Flintan (2014). Conservation and 'Land Grabbing' in Rangelands: Part of the Problem or Part of the Solution? Issue Paper No. 5 Rome: ILC.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal brown ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

NOTES

This image shows a single sheet of white paper with horizontal brown ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.



A propos de MBOSCUA

La Mbororo Social and Cultural Development Association se présente comme une Association nationale et socioculturelle du peuple Mbororo Fulani, un groupe ethnique minoritaire et marginalisé au Cameroun. Elle œuvre pour le renforcement des capacités des Mbororo, afin que ceux-ci puissent atteindre le développement durable suivant leurs propres aspirations, et préserver leurs droits économiques, sociaux et humains en tant que citoyens valables et actifs de la République du Cameroun. C'est l'une des quatre associations membres d'ILC au Cameroun, et elle bénéficie d'un statut spécial dans certaines commissions des Nations Unies et de l'Union Africaine qui travaillent avec les peuples autochtones et dans la défense des droits humains.

A propos de COMINSUD

La Community Initiative for Sustainable Development (COMINSUD) Cameroon est une OSC basée à Bamenda. Elle est engagée dans les initiatives de promotion de l'emploi, de l'agriculture, des produits alimentaires, de la nutrition, de l'accès à la terre et de la gouvernance aux niveaux local, régional, national et international.

A propos de l'Auteur

Blasius Azuhnwi est un scientifique spécialisé dans l'élevage. Il a plus de 15 ans d'expérience sur les questions relatives à la production animale et agricole, santé animale ainsi qu'à la recherche et au développement. C'est un consultant et enseignant vacataire dans les universités du Cameroun. Il réside actuellement à Bamenda, au Cameroun. Vous pouvez contacter Blasius Azuhnwi par courriel azuhnwibn@yahoo.com ou par téléphone au : (+237) 673504955.



PHOTO © ILC/Fiona Flintan

L'Initiative sur les pâturages ("Rangelands Initiative") d'International Land Coalition (ILC) est un programme global de facilitation de l'apprentissage à travers l'appui technique aux différentes parties prenantes qui œuvrent pour une plus grande sécurisation des pâturages. Ce programme fonctionne par le biais des membres et partenaires d'ILC, et les initiatives d'engagement coordonnées en Afrique par RECONCILE (Resource Conflict Institute) basé au Kenya, en Amérique Latine par FUNDAPAZ (Foundation for Development in Justice and Peace), en Argentine et en Asie par JASIL Mongolia, et en Inde par MARAG (Maldahari Rural Action Group). Le contenu global est sous la coordination d'ILRI (International Livestock Research Institute), basé en Ethiopie. L'Initiative sur les pâturages soutient les membres et partenaires d'ILC, afin que ceux-ci puissent développer ou influencer une politique et une législation favorables, et promouvoir leur implémentation de sorte qu'elles protègent les ressources du pâturage, et favorisent une utilisation productive et durable du pâturage. L'une des contributions clés est l'identification conjointe des solutions, sur la base de l'innovation et des bonnes pratiques ; à travers la recherche, la génération des connaissances et le partage des expériences. Cette série de publications documente et partage certaines de ces expériences, informations, connaissances ainsi générées.



COALITION INTERNATIONALE POUR L'ACCÈS À LA TERRE

Secrétariat c/o FIDA, Via Paolo di Dono 44, 00142-Rome, Italie ☎ +39 06 5459 2445

☎ +39 06 5459 3445 ✉ info@landcoalition.org 🌐 www.landcoalition.org